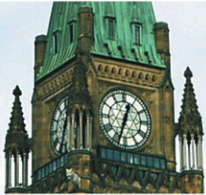




François Fillon Soupçons
d'escroquerie aggravée *Page B 5*



Tempête au sujet d'un projet
de réforme parlementaire *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 62

LE DEVOIR, LE MERCREDI 22 MARS 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

CETTE ŒUVRE VOUS CHOQUE-T-ELLE ?



ŒUVRE DE CHRISTIAN MESSIER

Cas de censure. La nudité en peinture, vieille de plusieurs siècles, semble encore poser problème. Du moins à la salle de spectacles André-Mathieu à Laval, où des huiles de Christian Messier ont été retirées du hall d'entrée où elles étaient exposées à la suite de plaintes du public. *Page B 8*

AVIATION

Les appareils électroniques interdits de cabine

Washington et Londres appréhendent des attentats sur des vols en partance de certains pays

ANNABELLE CAILLOU

Les passagers de vols directs en provenance de huit pays, majoritairement du Moyen-Orient, et à destination des États-Unis ne pourront plus transporter avec eux en cabine des appareils électroniques. Adieu ordinateurs portables, tablettes, consoles de jeux, liseuses et autres distractions numériques, qui devront dorénavant se retrouver dans la soute à bagages. Seuls les téléphones cellulaires seront encore acceptés.

Craignant un risque d'attentats terroristes, le gouvernement américain a décidé de s'attaquer

aux objets susceptibles de dissimuler une bombe dans un avion. La nouvelle mesure, qui entrera en vigueur dès samedi, s'appliquera essentiellement aux vols sans escale en provenance d'Égypte, de Jordanie, du Koweït, du Maroc, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la Turquie et des Émirats arabes unis. En tout, une cinquantaine de vols quotidiens de neuf compagnies aériennes partant de dix aéroports internationaux seront affectés. La Turquie a rapidement réagi à l'annonce, demandant à Washington « de revenir en arrière ou d'alléger » sa mesure.

Le Royaume-Uni n'a pas tardé à emboîter le

pas, visant quant à lui la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Égypte, la Tunisie et l'Arabie saoudite.

Au Canada aussi?

La France et le Canada envisagent aussi d'adopter une politique similaire. « Nous allons examiner l'information qui nous a été donnée et nous allons ensuite décider comment procéder », a déclaré le ministre des Transports, Marc Garneau, en contact étroit avec le secrétaire américain à la Sécurité intérieure, John Kelly, depuis lundi.

VOIR PAGE A 8 : TERRORISME

EAUX USÉES

L'accès aux données verrouillé

Québec prive les organismes qui gèrent les bassins versants des informations colligées par les municipalités

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement Couillard a décidé de restreindre l'accès aux données fournies par les municipalités dans le cadre du programme de suivi des systèmes d'assainissement des eaux usées, a appris *Le Devoir*. Cette mesure, qui rompt avec la pratique en vigueur depuis des années, signifie que plusieurs organismes ne pourront plus consulter les informations permettant de vérifier la conformité des stations d'épuration aux normes de rejets et de débordements.

« On avait accès aux données sur la qualité de l'eau qui sortait des usines de traitement. Maintenant, en n'ayant plus accès à ces données, on vient de plonger dans le noir », résume la directrice du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), Marie-Claude Leclerc.

Dès le 1^{er} avril, le gouvernement du Québec complètera la mise en place du Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU). Ce nouveau système, placé sous l'autorité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), remplacera celui qui était auparavant géré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cela signifie que les rapports mensuels produits par les municipalités pour rendre compte de la performance de leurs systèmes d'assainissements seront mis en ligne sur un site administré par le MDDELCC. Un changement logique, dans la mesure où il est question de données qui témoignent de la présence de rejets de polluants: coliformes fécaux, phosphore, matières en suspension, eaux usées non traitées en raison de surverses, etc.

Accès refusé

Le problème, c'est que plusieurs organismes qui avaient accès aux données de l'ancienne plateforme Web n'auront pas accès au nouveau site sécurisé du SOMAEU. C'est le cas de la Fondation Rivières. Son président, Alain Saladzius, en a pourtant fait la demande au

VOIR PAGE A 8 : ACCÈS

AUJOURD'HUI



Économie Des chiffres et des mots. Le deuxième budget que déposera ce mercredi Bill Morneau sera moins ambitieux que le premier et plus philosophique. *Page B 1*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 4

UN AN APRÈS LES ATTENTATS DE BRUXELLES

Aux sources du djihadisme belge

Comment les jeunes musulmans ont été poussés dans les bras des radicaux

CHRISTIAN RIOUX

à Bruxelles

Le nom de Molenbeek est aujourd'hui connu dans le monde entier. À cause des attentats de Bruxelles commis il y a un an exactement. Mais aussi de ceux de Paris. Pourtant, cela fera bientôt presque deux décennies que ce quartier situé à deux pas du centre-ville de Bruxelles abrite des terroristes islamistes: de l'auteur de la tuerie du Musée juif de Bruxelles à ceux de la cellule de Verviers démantelée en janvier 2015 en passant par celui de l'attaque avortée du Thalys Bruxelles-Paris. Sans oublier les tueurs du commandant afghan Ahmed Shah Massoud en septembre 2001.

Cela faisait des années que chaque fois qu'ils rentraient d'Afghanistan, d'Irak ou de Syrie, les journalistes Christophe



EMMANUEL DUNAND AGENCE FRANCE-PRESSE

En Belgique, il a fallu attendre 1974 pour qu'on reconnaisse la religion musulmane. Pendant ce temps, un islam de plus en plus orthodoxe a remplacé l'islam paisible des premiers arrivants.

VOIR PAGE A 8 : DJIHADISME

ACTUALITÉS

JUSTICE

Coup dur pour la lutte antimafia

La Couronne suspend les accusations contre 36 personnes arrêtées dans l'opération Clemenza

MARCO FORTIER

Une des plus importantes enquêtes des dernières années visant la mafia montréalaise a subi un coup dur, lundi, avec l'arrêt des procédures contre 36 personnes accusées d'une série de crimes, dont gangstérisme, enlèvement, possession d'armes et trafic de stupéfiants. Trente-cinq des individus arrêtés dans l'opération Clemenza, considérés comme des proches de la mafia, sont désormais libres (un autre accusé est mort). Liborio Cuntrera, de Laval, fils d'Agostino Cuntrera, assassiné en 2010, fait partie de ceux contre lesquelles les accusations ont été abandonnées. Des accusations liées au trafic d'importantes quantités de drogue sont maintenues contre

11 accusés. La Couronne doit divulguer la preuve contre ces accusés dans deux mois, le 23 mai — une étape remise lundi pour la cinquième fois. La Couronne a informé la juge Lori Renée Weitzman, de la Cour du Québec, qu'elle suspend les accusations contre les 36 accusés, lundi au Palais de justice de Montréal. La procureure de la poursuite, M^e Sabrina Delli Fraine, a expliqué à la sortie du tribunal que la décision d'arrêter les procédures a été prise au terme d'une «*revue exhaustive*» de la preuve amassée au cours de l'enquête Clemenza, menée durant plusieurs années par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Des arrestations ont eu lieu entre les années 2014 et 2016 dans cette opération qui avait

ébranlé la mafia, avant le revirement spectaculaire de lundi. «*Il s'agit d'une poursuite qui suscite des questions complexes, compliquées, sans précédent. [...] C'est un dossier sur lequel plusieurs policiers et procureurs de la Couronne [ont travaillé] pendant des années. C'est une décision qui a été prise après beaucoup de réflexion*», a-t-elle dit aux journalistes. L'arrêt Jordan de la Cour suprême, qui oblige la tenue d'un procès criminel en moins de 30 mois, a contribué à la décision de la Couronne, selon M^e Delli Fraine. Elle a aussi expliqué que les procureurs ont besoin de plus de temps pour divulguer des éléments de preuve demandés par la défense. En vertu de l'article 579 du Code criminel, la Couronne dispose d'une autre année

pour déposer des accusations, a rappelé la procureure. Les avocats de la défense cherchent à en savoir plus sur l'interception de milliers de messages textes par les enquêteurs de la GRC durant cette enquête sans précédent. Les policiers ont réussi à intercepter des messages échangés pour déposer des accusations, a rappelé la procureure. Des arrestations ont eu lieu entre les années 2014 et 2016 dans cette opération qui avait ébranlé la mafia sur des appareils BlackBerry. Découragement «*Je suis en train de me demander si la justice est capable de gérer des procès de cette ampleur, qui donnent lieu à une preuve très volumineuse*», a

réagi Pierre de Champlain, ancien analyste civil à la GRC et auteur de deux livres sur l'histoire du crime organisé à Montréal. Il compare l'arrêt des procédures dans l'enquête Clemenza à l'échec retentissant de l'opération SharQc, qui visait les motards en 2009. «*Ce qui me désole, c'est quand je vois des années de travail des corps policiers aboutir à l'abandon des procédures. Il y a sûrement des policiers qui sont découragés. Les organisations criminelles, de leur côté, doivent ressentir un sentiment d'invincibilité*», estime-t-il. La mafia reste affaiblie par la lutte de pouvoir qui fait rage entre clans rivaux, estime Pierre de Champlain. L'assassinat de Nicola Di Marco,

trouvé mort samedi dans un stationnement de l'arrondissement Anjou, témoigne des déchirements au sein de la mafia montréalaise, selon l'auteur. Le criminaliste Jean-Claude Hébert estime de son côté que la GRC — ou les procureurs fédéraux — cherche à protéger des techniques d'enquête en retardant la divulgation d'éléments de preuve. L'arrêt Stinchcombe de la Cour suprême a énoncé en 1991 les principes fondamentaux de divulgation de la preuve par la Couronne, rappelle M^e Hébert. Les procureurs de la poursuite ont néanmoins une marge de manœuvre: «*Ils ont l'obligation de divulgation de la preuve, mais pas toute la preuve, n'importe quand*», nuance-t-il.

Le Devoir

MÉDECINE

Comment concilier l'aide à mourir et le don d'organes?

Faute de règles claires, le dilemme continue de relever de la politique interne de chaque hôpital

ISABELLE PARÉ

Même si aucun don d'organe n'a encore été fait au Québec par des patients ayant obtenu l'aide à mourir, la controverse persiste quant à savoir s'il faut ou non informer certains patients de la possibilité de faire don de leurs organes au moment où ces derniers se préparent à leur propre mort. Selon des chiffres publiés par le *National Post* mardi, plus de deux douzaines d'organes et de tissus ont été prélevés en Ontario depuis juin 2016 auprès de patients ayant choisi de faire un don avant de se voir administrer l'aide à mourir. Au Québec, il n'y aurait pas eu de cas à ce jour, et un flou continue de planer sur le protocole à suivre en matière de don d'organes. Les façons de faire diffèrent d'un hôpital à l'autre. Et cela, même si deux avis ont été formulés par des comités éthiques au Québec. Selon Transplant Québec, si aucun organe n'a encore été prélevé auprès de patients ayant requis l'aide à mourir, «*c'est que la très grande majorité des patients, atteints de cancer en phase terminale, ne peuvent donner leurs organes. Mais des patients atteints de maladies dégénératives, eux, pourraient se qualifier. Dans ces cas, si le patient décide d'aller de l'avant, on a le mot d'ordre de procéder*», affirme Jean-François Lizé, directeur médical à Transplant Québec et intensiviste au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). En Ontario, la vaste majorité des dons auraient été des tissus humains.



ISTOCK

Aucun cas de don d'organe dans un contexte d'aide à mourir n'a été enregistré au Québec.

Héma-Québec, responsable de ce type de prélèvement (peau, cornée, artères, tendons, etc.) affirme ne pas savoir si de tels dons ont été faits en contexte d'aide à mourir, car l'organisme, qui effectue ces prélèvements après le décès, ne consigne pas la cause des décès. Même si la question demeure théorique pour l'instant, elle reste hautement pertinente compte tenu de la hausse crois-

sante du nombre de demandes d'aide à mourir au Québec. Aux Pays-Bas et en Belgique, où l'euthanasie est autorisée depuis 2001 et 2002, on a recensé plus d'une trentaine de cas ces dernières années. En sus, l'élargissement des critères d'accès à l'aide à mourir — récemment évoqué par certains politiciens — aux patients atteints de maladies neurodégénératives pourrait faire

augmenter de façon substantielle le nombre de donneurs potentiels, affirme le D^r Lizé. Controverse Même si Transplant Québec et la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST) ont tous deux émis des avis «*moraux*» autorisant le don d'organes dans le contexte de l'aide à mourir, il n'y a pas de consensus ni de règles

strictes sur les conditions dans lesquelles cela doit se faire. Transplant Québec y est favorable, mais à la seule condition que le patient ne soit ni «*sollicité*» ni questionné à ce sujet. La CEST juge que le patient doit être informé de la possibilité de poser ce geste humaniste durant le traitement de sa demande d'aide à mourir. Mais, à la condition qu'aucun lien ne soit tracé entre l'accès à l'aide à mourir et le fait de donner ses organes. Pour Marie-Chantal Fortin, néphrologue, spécialiste de la transplantation au CHUM et membre du comité d'éthique de Transplant Québec, il faut éviter que des patients puissent ressentir une pression indue à donner leurs organes ou, au contraire, à choisir l'aide à mourir seulement pour «*sauver d'autres personnes*». Pour ne pas entacher la confiance du public envers le processus de don d'organes, Transplant Québec préfère jouer de prudence, explique-t-elle. Faute de règles claires, le «*dilemme*» d'informer ou pas les patients continue donc de relever de la politique interne de chaque hôpital et des médecins traitants, affirment les D^{rs} Fortin et Lizé. Au CHUQ, notamment, on s'abstient de faire toute référence au don d'organes, alors qu'au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), le traitement des demandes d'aide à mourir prévoit spécifiquement que le patient doit être informé de la possibilité de donner ses organes après sa mort.

Le Devoir

FRONTIÈRE

Deux fois plus d'entrées illégales pour réclamer l'asile

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le nombre de demandeurs d'asile entrés de façon illégale au Canada continue d'augmenter: il a doublé au Québec, entre janvier et février, et explosé au Manitoba. Le gouvernement fédéral admet constater, depuis quelques mois, une augmentation considérable du nombre d'entrées irrégulières au pays, soit entre les postes frontaliers. Et de nouvelles données du fédéral confirment à nouveau ce phénomène. Au Québec, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a ainsi intercepté 245 demandeurs d'asile en janvier, puis 432 en février dernier. Au Manitoba, ces entrées irrégulières sont passées de 19 en janvier à 142 en février. A titre comparatif, pour l'ensemble de l'année 2016, l'Agence des services frontaliers a traité un total de 120 demandes d'asile aux points d'entrée terrestres du Manitoba — ce qui inclut les demandes d'individus ayant franchi la frontière tant de façon illégale et que légale. En Colombie-Britannique, en revanche, les demandes d'asile à la suite d'entrées irrégulières à la frontière ont chuté de 207 en janvier à 84 en février. Ailleurs au pays, aucune entrée irrégulière de demandeur d'asile n'a été répertoriée. Le gouvernement libéral plaide depuis des semaines qu'il est trop tôt pour statuer que cette hausse des traversées illégales est là pour rester ou pour conclure qu'elle découle des politiques du président américain, Donald Trump. Le fédéral demeure cependant incapable de fournir des statistiques permettant de comparer le nombre d'entrées irrégulières à celles des mois ou des années précédentes et de confirmer que ces chiffres fluctuent constamment comme qu'il le prétend. Le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a réitéré que le gouvernement «*surveille attentivement*» la situation afin de se préparer à l'éventualité que ces entrées continuent d'augmenter.



Ralph Goodale

Procès: un ex-dirigeant d'association de ski témoigne pour Bertrand Charest

GIUSEPPE VALIANTE à Saint-Jérôme

L'un des principaux témoins de la défense au procès pour agressions sexuelles de l'ex-entraîneur Bertrand Charest a admis mardi, lors de son contre-interrogatoire, que ses liens avec l'accusé étaient plus pro-

fonds qu'il l'avait laissé entendre plus tôt lorsqu'il a livré son témoignage. Régis Nivoix était directeur de l'association régionale de ski alpin qui avait embauché M. Charest pendant les saisons de ski de 1992 et 1993 pour entraîner un groupe de jeunes athlètes. L'entraîneur était certes dur avec ses skieuses,

mais il était aussi organisé et discipliné — «*il savait où il s'en allait*», a estimé M. Nivoix. M. Nivoix a assuré qu'il n'avait jamais reçu de plaintes ou même entendu de rumeurs concernant des agressions sexuelles qui auraient été commises par l'accusé avant 1998. Régis Nivoix a expliqué au tribunal que sa propre fille avait habité pendant deux ans à l'école de ski fondée par Bertrand Charest à Saint-Jovite, dans les Laurentides, au milieu des années 1990. Le témoin a raconté au juge qu'il avait visité plusieurs fois cette école — une vaste demeure où habitaient en pension une dizaine d'athlètes —, et que l'atmosphère y était chaleureuse et amicale. Sa fille ne lui a jamais parlé non plus d'un quelconque comportement déplacé de l'accusé, a-t-il dit.



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

La Presse canadienne

Le Devoir

L'Action nationale a Cent ans

PRINTEMPS 2017

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale



Les pouvoirs constitutants québécois et autochtones

et maintenant par!

abonnement et achats à la boutique action-nationale.qc.ca au téléphone 514 845-8533 (sans frais : 1 866 845-8533)

ACTUALITÉS

Les laissés-pour-compte

DENIS FERLAND



En octobre dernier, le ministre des Finances fédéral, Bill Morneau, en avait fait sursauter certains, mécontenté d'autres et avait fourni des munitions à ses adversaires en évoquant un futur marché du travail en roulement et dominé par l'emploi à temps partiel pour les jeunes. Il ajoutait cependant: «*On doit y réfléchir. Comment allons-nous former continuellement les gens qui vont aller d'un emploi à l'autre? Parce que ça va arriver. Il faut l'accepter.*»

On nous souligne ces jours-ci que la candeur du ministre n'était pas une erreur. Eh bien, le temps est venu de passer de la parole aux actes.

Les déclarations des derniers jours des libéraux ont fait monter les attentes sur les enjeux de l'innovation et des compétences en prévision du budget d'aujourd'hui.

Or tout le monde ne s'entend pas sur les causes, l'importance et l'urgence du problème des compétences insuffisantes d'une bonne partie de la main-d'œuvre, et donc sur les ressources à consacrer à sa mise à niveau. Cibler la Chine ou les robots ou tenter de ralentir le progrès a l'avantage d'être facile à expliquer, mais passe à côté du défi de ce que le Forum économique mondial identifiait l'an dernier comme la «*quatrième révolution industrielle*».

Les premiers grands bonds capitalistes, que ce soit avec la machine à vapeur, l'électrification ou la production de masse, étaient accompagnés de politiques publiques pertinentes qui en minimisaient les effets perturbateurs. Les campagnes se

Comment investir en innovation et en formation sans abandonner ceux qui se retrouveront devant rien?

vident au profit des manufactures des villes, des systèmes d'éducation publics viennent égaliser les chances. Des machines ont étendu le travail à la chaîne tout en accroissant la production par travailleur, la fameuse productivité, des lois ont fixé des normes du travail (salaire minimum, heures supplémentaires, etc.), facilité la syndicalisation, ajusté le régime fiscal, assurant ainsi un meilleur partage des gains entre le capital et le travail.

Ça ne s'est pas produit dans le monde industrialisé, dont le Canada et le Québec, avec la plus récente révolution, au contraire. Les systèmes publics d'enseignement sont mis à mal, les syndicats sont affaiblis et les gains provenant des développements technologiques sont concentrés par le régime fiscal dans trop peu de mains. C'est plus vrai aux États-Unis qu'au Canada, mais plusieurs sondages ont montré l'incertitude et l'insécurité perçues par les Canadiens, surtout en ce qui concerne l'avenir économique de leurs enfants.

On mentionne avec raison que les progrès de la production capitaliste ont fait chaque fois des gagnants et des perdants, avec au bout du compte des gains en matière d'emplois et de revenus. Alors, en quoi la robotisation, l'intelligence artificielle, les nanotechnologies ou les imprimantes 3D sont-elles différentes de la machine à vapeur?

L'Institut C. D. Howe est venu alimenter ce débat à quelques jours du budget Morneau avec une vision plutôt optimiste voulant que les changements progressifs passés au Canada soient garants de l'avenir.

On croirait lire le «*spin*» d'un conseiller politique qui choisit ses données en fonction du message. Ainsi, nous devrions être rassurés par le fait qu'il n'y a que 310 000 emplois dans les secteurs où plus de 75% des emplois sont menacés par l'automatisation. Le même graphique montre que 700 000 emplois dans le commerce de détail et 400 000 dans la construction le sont également. Comme ces emplois comptent pour 50% ou moins de leurs secteurs respectifs, pas d'alarme!

Assez de données macros. Un travailleur peu qualifié qui perd son emploi représente une statistique de 100% à ses propres yeux. Sans être alarmistes, des études de l'OCDE, du groupe MacKinsey ou de l'Institut Brookfield montrent que ceux qui ont la chance de conserver des emplois dans des industries où on investit peu en technologie ont un salaire diminué, souvent, mais ils ne se sentent plus dans le coup devant ce qu'ils voient autour d'eux ou sur les écrans de leurs enfants. Ceux provenant de secteurs comme la construction, le camionnage ou le commerce de détail sont, pour différentes raisons, plus difficiles à former pour les intégrer à la nouvelle économie. Les plus âgés sont également moins aptes à l'apprentissage des nouvelles technologies, eux qu'on veut en même temps inciter à rester au travail plus longtemps pour des raisons démographiques.

Force est donc de constater que le cheval est déjà sorti de l'écurie pour une forte proportion des travailleurs menacés et qu'il est trop tard pour en fermer la porte avec de la formation. C'est de soutien financier qu'ils auront besoin. Le ministre peut réaménager les milliards déjà consacrés à l'innovation et à la formation, mais il est difficile de voir où il va prendre l'argent supplémentaire requis pour le soutien au revenu des laissés-pour-compte.

Et on ne parle pas de la compétence «partagée» avec les provinces sur la main-d'œuvre!



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Tempête au sujet d'un projet de réforme parlementaire

Conservateurs et néodémocrates font de l'obstruction pour empêcher l'étude de la proposition libérale

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Réformer le fonctionnement du Parlement sera-t-il un jour possible à Ottawa? Le gouvernement de Justin Trudeau a déposé il y a quelques jours des propositions de changements qu'il souhaiterait voir débattues en comité parlementaire. Mais l'opposition conservatrice et néodémocrate a pris le mors aux dents mardi et s'est adonnée à une séance d'obstruction empêchant la poursuite de la discussion.

Le document de discussion de six pages propose plusieurs avenues de modernisation du Parlement. Au lieu de tenir des votes par appel nominal — où les 338 députés se prononcent tour à tour, un processus de 15 minutes auxquelles s'ajoute la demi-heure nécessaire pour convoquer les élus —, le vote serait électronique. Le rapport suggère aussi que le premier ministre soit celui à qui toutes les questions sont adressées durant une des cinq périodes de questions qui ont lieu chaque semaine quand la Chambre siège. En contrepartie, le premier ministre serait dispensé d'assister aux quatre autres séances. C'est le modèle en vigueur en Grande-Bretagne. Enfin, le rapport suggère de revoir la demi-journée de travail du vendredi, soit en l'abolissant, soit en la prolongeant pour en faire une journée de travail comme les autres. Le gouvernement a demandé au comité de faire rapport sur ces suggestions d'ici le 2 juin.

Le Parti conservateur et le NPD assimilent ces propositions à une tentative de musellement de l'opposition et ne veulent donc pas en débattre. C'est parce qu'une des propositions vise à «*programmer*» le débat à la Chambre des communes. À chaque dépôt de projet de loi, le gouvernement, après consultation des autres partis, annoncerait le temps de débat qui y serait consacré. Le gouvernement aurait le dernier mot en cas de désaccord. Une telle disposition limiterait les possibilités d'obstruction de l'opposition et éviterait au gouvernement de supporter l'odieux de l'imposition du bâillon. La «*programmation*» existe en Grande-Bretagne depuis 1998.

En guise de contestation, donc, le néodémocrate David Christopherson et les conservateurs Scott Reid et Richard Blake ont parlé sans discontinuer en comité mardi afin d'empêcher le débat sur le fond. On a même eu droit à l'histoire de la guillotine! Les libéraux ont répliqué en empêchant l'ajournement de la rencontre, forçant l'opposition soit à continuer de discuter, soit à plier et à enfin autoriser le débat. Outrés, M. Christopherson a reproché aux libéraux de «*chercher la guerre*» et M. Reid a qualifié M. Trudeau de «*pseudo-tyran*» et a lâché un «*fuck*» très antiparlementaire.

Elizabeth May s'inscrit en faux

La chef du Parti vert, Elizabeth May, a avoué ne pas comprendre la hargne de ses collègues. «*J'imagine qu'ils ont leurs raisons, mais je ne*

comprends pas», a-t-elle indiqué au *Devoir*. M^{me} May veut discuter de modernisation. Une des propositions accorderait aux élus des partis non reconnus à la Chambre des communes (comme le sien et le Bloc québécois) le droit de siéger aux comités parlementaires et de poser des questions aux témoins. Ils ne pourraient toutefois pas y voter, toutefois. «*On doit commencer l'étude des propositions. Je veux participer.*»

Le gouvernement a jusqu'à présent refusé de s'engager à ne réformer le Parlement qu'avec l'accord des autres partis. L'unanimité pourrait être difficile à obtenir sur l'abolition des vendredis, par exemple. Les conservateurs s'y opposent au motif que les députés devraient travailler cinq jours par semaine, comme les autres travailleurs. Les libéraux font valoir que les vendredis «*de congé*» pourraient servir au déplacement des députés qui doivent franchir jusqu'à 5000 kilomètres chaque semaine pour retourner dans leur circonscription.

M^{me} May, pour sa part, milite pour l'allongement de la semaine de travail à six jours, au nom des changements climatiques. «*Si nous avons un horaire plus concentré pour réduire les déplacements, c'est meilleur pour le climat. [...] On pourrait ainsi réduire les gaz à effet de serre de 24 à 25 %.*» La nouvelle chef du Bloc québécois, Martine Ouellet, a indiqué lundi lors de son passage à Ottawa qu'elle n'avait pas encore eu le temps d'étudier les propositions.

Le Devoir

Maclean's se paie encore la tête du Québec

Le directeur de l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill se rétracte après avoir fait étalage de ses préjugés dans la revue canadienne

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le directeur de l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill, Andrew Potter, s'est «*servi d'un article pour étaler ses préjugés*» envers la société québécoise, estime le premier ministre Philippe Couillard.

Devant le tollé, le signataire de l'article et ex-rédacteur en chef du quotidien *Ottawa Citizen* s'est d'ailleurs rétracté en bonne et due forme peu après l'intervention du chef du gouvernement québécois.

Dans un texte publié dans le magazine *Maclean's*, il avait tissé un lien entre le cafouillage dans les opérations d'urgence visant à sortir du pétrin les centaines d'automobilistes immobilisés sur l'autoroute 13 la semaine dernière et un prétendu «*malaise*» qui gangrène la société québécoise.

M. Potter dépeignait dans sa chronique le Québec comme une société «*aliénée pathologiquement*» et, de surcroît, manquant cruellement de solidarité. Pour preuve, ajoutait-il, l'économie souterraine est rampante au Québec. «*Nous parlons ici d'un endroit où beaucoup de restaurants vous offrent deux factures: une si vous payez en espèces et une autre si vous payez [au moyen d'une carte Interac ou de crédit]*», écrivait-il, soulignant que «*l'absence de solidarité se manifeste de tant de façons différentes qu'elle fait partie du bruit de fond de la ville [de Montréal]*». L'article coiffé du titre «*How a snowstorm exposed Quebec's real problem: social malaise*» était en évidence sur le site Web du *Maclean's* après que l'éditeur l'eut sélectionné pour faire partie de la rubrique «*Editor's Picks*».

«*Comment peut-on dire de telles choses?*» a lancé M. Couillard dans un point de presse mardi matin. «*La liberté d'expression, on en voit l'utilisation. En ce qui me concerne, c'est un texte de très mauvaise qualité [...] qui vise encore essentiellement à dépeindre une image négative*

How a snowstorm exposed Quebec's real problem: social malaise

The issues that led to the shutdown of a Montreal highway that left drivers stranded go beyond mere political dysfunction

Andrew Potter

March 20, 2017



CAPTURE D'ÉCRAN

tive du Québec, basée sur des préjugés», a-t-il dénoncé.

«*Moi, j'ai vu la solidarité des Québécois après l'attaque de la mosquée de Québec. Je l'ai vue après L'Isle-Verte. Je l'ai vue après tous les désastres et les malheurs qu'on a connus, où les gens spontanément se sont ralliés. Je la vois dans la façon dont nos programmes sociaux sont montés par rapport au reste du Canada. Allez demander aux parents d'enfants qui se font garder en Ontario quelle est la société la plus solidaire en termes de filet social*», a poursuivi M. Couillard devant les journalistes rassemblés devant lui.

Le chef du gouvernement s'explique mal comment l'auteur d'un tel texte d'opinion peut diriger l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill.

«Condition québécoise»

Le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, déplore que le pupitre du *Maclean's*, «*un grand média canadien*», ait publié un texte bourré de «*faussetés*». «*Peut-être ont-ils plus d'intérêt à la vente*

[d'exemplaires] qu'à la qualité de l'information et, en ce cas-là, ils devraient se regarder dans le miroir», a-t-il affirmé. Cela dit, «*ça fait partie de la condition québécoise en Amérique du Nord, [...] il y a des gens qui ne nous comprennent pas, ne nous aiment pas et nous dépeignent d'une façon complètement contraire à la réalité*», a-t-il fait valoir.

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a pour sa part simplement qualifié le texte de M. Potter de «*torchon*».

Plongées dans l'embarras, les relations médias de l'université ont mis sur pied une «*cellule de crise*» en matinée, a relaté une source sûre du *Devoir*.

L'université McGill s'est distancée de M. Potter, répétant qu'elle ne partage pas les opinions contenues dans son texte. La direction de l'établissement d'enseignement supérieur a toutefois décidé de le maintenir à la tête de l'Institut d'études canadiennes.

Dans sa rétractation, M. Potter s'est dit désolé des «*erreurs*» et des «*exagérations*» truffant son article.

«*J'ai échoué. Quand les gens que vous lisez et que vous respectez vous disent qu'ils ne reconnaissent pas leur société dans votre description, cela signifie qu'il s'agit d'un échec d'empathie et d'imagination, et il est temps de faire un pas en arrière.*»

Motion du Bloc québécois

À Ottawa, la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, a «*condamné*» les «*raccourcis*» empruntés par M. Potter. «*Les commentaires étaient inacceptables. Il l'a reconnu et c'était la bonne chose à faire.*»

Le Bloc québécois a dénoncé une opération de «*Québec basching*». «*En lisant son article, j'ai eu mal au cœur. C'est un montage intellectuel frauduleux, on a pris un paquet de faits divers, on a mis ça ensemble et on a fait à croire que c'est un article intellectuel... Ce gars-là est [censé] être à McGill responsable des études canadiennes. Moi si j'étais l'Université McGill, je me poserais des questions*», a lancé le chef parlementaire bloquiste, Xavier Barsalou-Duval.

La motion de sa formation politique consistant à dénoncer les «*préjugés méprisants*» et les «*stéréotypes*» contenus dans le texte de M. Potter — ainsi que la «*“Québecophobie” de plus en plus courante au Canada*» — n'a toutefois pas passé la rampe de la Chambre des communes, puisque certains élus conservateurs s'y sont opposés.

Fondé en 1994 grâce à une entente entre la famille Bronfman et l'Université McGill, l'Institut d'études canadiennes «*s'emploie à favoriser la recherche et organise divers événements publics à grand déploiement sur des sujets qui interpellent les Canadiens*», peut-on lire dans un communiqué de presse diffusé en janvier 2016. «*Bien qu'il soit un organisme neutre, l'Institut se veut aussi un lieu de débats et de controverses*», fait remarquer l'Université.

Avec Marie Vastel et Hélène Buzzetti
Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

UMQ
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**APPEL D'OFFRES PUBLIC
SERVICES PROFESSIONNELS D'UN
CONSULTANT EN ASSURANCES
COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS
ET ORGANISMES DANS LE CADRE D'UN
ACHAT REGROUPE DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
UMQAC 2018 - 2022**

Des soumissions sont demandées pour obtenir des services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges disponible à compter du 22 mars 2017 via le système électronique d'appel d'offres SEAO.

Les soumissions doivent être déposées avant 15 h 00 min, le 24 avril 2017 aux bureaux de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (QC) H3A 2M7. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 15 h 01, à la même adresse.

Sous réserve des exigences au cahier des charges, est admissible à soumissionner, toute firme ayant obtenu le document d'appel d'offres directement par le système électronique d'appel d'offres SEAO, à la suite de la publication de l'appel d'offres.

L'UMQ ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Paul G. Brunet MAP
Avocat
Conseiller aux services aux membres
Union des municipalités du Québec

**AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE**
Avis est par les présentes donné que suite au décès de Denis Gosselin, en son vivant, domicilié au 1340, rue Cormier, Plessisville (Québec) G6L 0G1, survenu le 21 décembre 2016, l'inventaire des biens a été déposé et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Bolduc & Ste-Marie notaires inc. sise au 173, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil (Québec) J4H 1C8. Donné ce 20 mars 2017 par Me Olivier Ste-Marie, notaire.

CLÔTURE D'INVENTAIRE
Prenez avis que Gladys Irene Hirst, aussi connue sous le nom de Gladys Trnibranski, en son vivant domiciliée au 200, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec, est décédée le 21 juillet 2016 à L'Île-Perrot. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Myriam Beaupré, notaire, sise au 276, rue St-Jacques, bureau 822, Montréal, Québec, H2Y 1N3.

**Les petits frères
des Pauvres**

La famille des
personnes âgées seules

Pour donner

1.866.627.8653

**HEURES
DE TOMBÉE**

**Avis
légaux
et appels
d'offres**

**Les réservations
doivent être faites
avant 15 h pour
publication deux
(2) jours plus tard.**

Publications
du **lundi** :
Réservations avant
11 h le vendredi

Publications
du **mardi** :
Réservations avant
15 h le vendredi

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344
Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/
services-et-annonces/
avis-publics
www.ledevoir.com/
services-et-annonces/
appels-d-offres

**Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)**

Avis est donné à Laura Girardi de vous présenter au greffe de la Cour d'appel du district de Montréal situé au 100, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec afin de recevoir la Déclaration d'appel incidente en garantie et Amener qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-09-026617-175.

Le présent avis est publié à la demande de Jean-Daniel Prud'Homme, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 17 mars 2017
Lucie Meunier, huissière

**Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)**

Avis est donné à un représentant de Rénopart-Action Inc. de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance en réclamation de salaire impayé et l'Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-02-257202-174.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Doménico Vincenti, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 20 mars 2017
Lucie Meunier, huissière

**Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)**

Avis est donné à Sébastien Brunelle de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Longueuil situé au 1111, boul. Jacques-Cartier, Longueuil, Québec afin de recevoir le Constat d'infraction Chef 1 à 3, Avis de réclamation et Plaidoyer de culpabilité qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 505-01-159431-162.

Vous avez l'obligation de transmettre votre plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis. Si vous plaidez coupable à l'infraction reprochée, vous devez consigner votre plaidoyer et acquiescer la totalité du montant d'amende, de frais et de contribution réclamé. Si vous plaidez non coupable à l'infraction ou coupable avec l'intention de contester la peine la plus forte que l'amende minimale réclamée, vous devez consigner votre plaidoyer et le retourner à l'adresse indiquée sur le verso. Le défendeur qui ne transmet ni plaidoyer ou la totalité du montant d'amende, de frais et de contribution réclamé, est réputé avoir transmis un plaidoyer de non-culpabilité et la poursuite est instruite et le jugement sera rendu sans autre.

Le présent avis est publié à la demande de Carl Thifault, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 17 mars 2017
Lucie Meunier, huissière

Alternatives

**CONSTRUIRE
ENSEMBLE
un monde différent**

Pour nous appuyer :
www.alternatives.ca • 514.982.6606

Avis public

Villeray
Saint-Henri
Parc-Extension
Montréal

APPEL D'OFFRES public

Veuillez noter que l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres public IMM-17-03 prévue le 22 mars 2017 est reportée au 29 mars 2017, à 10 h 30.

Le 22 mars 2017

La secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Danielle Lamarre Trignac

Appel d'offres

Montréal

**Service des grands parcs, du verdissement
et Mont-Royal**

Bureau de projets d'aménagement - Grands parcs

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 16-6854

Descriptif : Parc Jeanne-Mance – Réaménagement des terrains de tennis

L'ouverture des soumissions prévue pour le, 22 mars 2017, est reportée au, 29 mars 2017, à 10h30, au service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Montréal, le 22 mars 2017

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

**PROMULGATION
RÈGLEMENT RCA17 17276**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 13 février 2017, est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 14 mars 2017 :

RÈGLEMENT RCA17 17276 : Règlement modifiant le *Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*. (R.R.V.M. c. C-5).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 22 mars 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

**Invitation
SÉANCE DU CONSEIL**

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **Mme Russell Copeman**, maire d'arrondissement, **Mme Magda Papeanu**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **M. Peter McQueen**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **M. Jeremy Searle**, conseiller du district de Loyola, **M. Marvin Rotrand**, conseiller du district de Snowdon, et **M. Lionel Perez**, conseiller du district de Darlington vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce,

Le lundi 3 avril 2017 à 19 heures
au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Au cours de cette assemblée, une période de 90 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. À cet égard, il y aura une période d'inscription de 18 h 15 à 18 h 45.

L'ordre du jour ainsi que les dossiers décisionnels sont généralement disponibles dans la section *Mairie d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (**ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg**) ainsi qu'au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (311 - arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, le jeudi précédant la séance du conseil d'arrondissement, en après-midi. La séance du conseil est diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

APPEL D'OFFRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

**DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET
DU GREFFE**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h à la date ci-dessous mentionnée, à la réception de la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame, Montréal (Québec) H1B 221, pour :

Appel d'offres : PRO-DSAG17-01

Descriptif : Acquisition de services professionnels en architecture et en ingénierie – Conception et réalisation du chalet de parc Clémentine de la Rousselière

Date d'ouverture : Le vendredi, 7 avril 2017

Dépôt de garantie : S.O.

Renseignements Geneviève Desmeules, gestionnaire immobilier

RDP-PAT-DSAG-Soumissions@ville.montreal.qc.ca

Veillez indiquer clairement le numéro d'appel d'offres PRO-DSAG17-01 avec votre demande de renseignements.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

DOCUMENTS Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter de la publication du présent avis.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront ouvertes publiquement à **11 h, le vendredi, 7 avril 2017**, soit immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1B 221. La Maison du citoyen est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 22 mars 2017

Le secrétaire d'arrondissement
M^{re} Alain Roy, LL.M., OMA, avocat

Appel d'offres

Le Sud-Ouest
Montréal

**Arrondissement du Sud-Ouest
Direction des services administratifs**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante :

**M^{re} Pascale Synnott,
Secrétaire d'arrondissement
Bureau Accès Montréal
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H4C 2K4**

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 211771

Descriptif : Chalet du parc Oscar Peterson (0303) – Réaménagement

Ouverture des soumissions : 13 avril 2017

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission, selon les modalités prévues au Cahier des clauses administratives générales (exécution de travaux)

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : aessayh@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mercredi 22 mars 2017 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : ☐ N/A ou ☒ oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 5 avril à 12 h, à l'adresse courriel suivante : aessayh@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu du 23 mars 2017 au 6 avril 2017 inclusivement.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 22 mars 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Appel d'offres

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 17-16042

Descriptif : A76 - Marquage de chaussées pour l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève 2017-2019

Date d'ouverture : 10 avril 2017

Dépôt de garantie : 2 % (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Franco Coppola, agent d'approvisionnement : 514 868-5711

Appel d'offres : 17-15722

Descriptif : Travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour divers arrondissements

Date d'ouverture : 10 avril 2017

Dépôt de garantie : 2 % (Cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Geneviève Fortin, agente d'approvisionnement : 514 872-4437

Appel d'offres : 17-15848

Descriptif : Services techniques pour l'harmonisation rétrospective des cotes de la collection des bibliothèques de Montréal

Date d'ouverture : 10 avril 2017

Dépôt de garantie : 10000 \$, Cautionnement et/ou chèque visé

Renseignements : Johanne Langlois, agente d'approvisionnement : 514 868-5957

Appel d'offres : 17-16034

Descriptif : Acquisition de cent (100) véhicules Dodge Charger pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal

Date d'ouverture : 10 avril 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Renée Veillette, agente d'approvisionnement : 514 872-1057

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 17-16007

Descriptif : Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour la mise aux normes de trois arénas

Date d'ouverture : 10 avril 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Appel d'offres : 17-16045

Descriptif : Services professionnels pour la motorisation des volets de serres de production et d'exposition

Date d'ouverture : 12 avril 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Pierre L'Allier, agent d'approvisionnement : 514 872-5359

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 22 mars 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 22 mars 2017

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5897

Descriptif : Déconstruction et décontamination du site Volvo

Date d'ouverture : 24 avril 2017 (10 h 30)

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Visite : Les visites obligatoires sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le 29 mars 2017, à 10 h 30. Les visites auront lieu du 3 avril 2017 au 5 avril 2017 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9 h 30, 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30. Pour prendre rendez-vous, s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 mars 2017.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 22 mars 2017

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

**JOURNÉES D'ENREGISTREMENT POUR
LES PERSONNES HABLES À VOTER AYANT
LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE
RÉFÉRENDARE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
DE L'ARRONDISSEMENT**

**1. APPROBATION RÉFÉRENDARE DE RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT**

Lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement CA-24-270 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 430 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection de bâtiments* ». Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire peuvent demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité, et en apposant leur signature dans un registre; elles devront alors faire la preuve de leur identité en présentant leur carte d'assurance-maladie, leur permis de conduire ou leur passeport canadien.

2. OUVERTURE DU REGISTRE

Ce registre sera accessible les **28 et 29 mars 2017**, de **9 h à 19 h**, à la salle du conseil situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée (station de métro Berri-UQAM).

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **1 361** et, si ce nombre n'est pas atteint, la résolution sera réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé sur place à la fin de celle-ci.

3. DESCRIPTION DU TERRITOIRE VISÉ

Ce règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement

**4. PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT
D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDARE ET
DE SIGNER LE REGISTRE**

- Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui, le 14 mars 2017, remplit les conditions suivantes :
 - être domiciliée dans le territoire visé;
 - être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; ou
- tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui, le 14 mars 2017, remplit la condition suivante :
 - être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans le territoire visé;
- tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou co-occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui, le 14 mars 2017, remplit les conditions suivantes :
 - être, depuis au moins 12 mois, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans le territoire visé;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui ayant le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant; la procuration doit avoir été produite avant ou être produite lors de la signature du registre.

S'il s'agit d'une personne physique, elle doit être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

S'il s'agit d'une personne morale, elle doit avoir :

- désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 14 mars 2017, est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- produit avant ou produire, lors de la signature du registre, une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRO, c. E-2.2).

5. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Les documents pertinents (dossier 1177128002) peuvent être consultés, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 22 mars 2017

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^{re} Domenico Zambito

**FONDATION
JEUNES
ET
SOCIÉTÉ**

**LES ENFANTS DU MONDE
ONT BESOIN DE VOTRE AIDE**

- ▲ comme coopérant
- ▲ comme bénévole
- ▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240

Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca

Sudoku par Fabien Savary

7			3					
		1			6		3	8
2			8	4			1	6
	7	6					5	4
		9						
	4				9			8
3				7				
	1				4			2
			5	1			9	7

Niveau de difficulté : DIFFICILE 3557

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

3	9	6	7	1	2	8	5	4
7	5	2	8	4	9	6	3	1
8	1	4	5	3	6	2	9	7
2	7	8	4	6	5	9	1	3
1	3	9	2	7	8	5	4	6
4	6	5	3	9	1	7	2	8
6	8	3	9	5	4	1	7	2
9	4	1	6	2	7	3	8	5
5	2	7	1	8	3	4	6	9

3556

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary En exclusivité sur le site des Mordus www.les-mordus.com

ACTUALITÉS

Des premiers témoins au procès Contrecœur

Les premiers témoins au procès du Faubourg Contrecœur ont été entendus mardi, plus d'un an après le début des procédures. Trois policiers de la Sûreté du Québec qui ont participé à des perquisitions dans le cadre de l'enquête Faufil ont été appelés à la barre. La Couronne a déposé des éléments de preuve saisis aux bureaux de Construction F. Catania et de la firme Groupe Gauthier Biancamano Bolduc, ainsi qu'aux locaux d'Union Montréal et de la Ville de Montréal. Les policiers ont notamment mis la main sur des communications entre les parties et les agendas électroniques de l'ex-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, et de Construction F. Catania. Le procès se poursuivra jeudi. Les six accusés sont soupçonnés d'avoir utilisé des stratagèmes frauduleux pour favoriser Construction F. Catania dans la réalisation d'un projet immobilier de 1800 logements dans l'est de Montréal.

Le Devoir

Les vacances de Trudeau ont coûté 127 000 \$

Ottawa — Les vacances familiales de Justin Trudeau durant le Nouvel An reviennent sous les projecteurs alors que des documents déposés au Parlement révèlent que ce voyage dans le sud a coûté au moins 127 000\$. Ces informations ont donné l'occasion aux conservateurs de revenir à la charge avec ce voyage au terme duquel le premier ministre s'est retrouvé empêtré dans une enquête sur l'éthique, et d'attaquer M. Trudeau pour des allocations jugées excessives. La commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique se penche sur le voyage pour déterminer si M. Trudeau a enfreint des lignes directrices pour les ministres en se rendant en vacances sur une île privée, propriété de l'Aga Khan, et en embarquant dans l'hélicoptère privé du chef spirituel. Plus de la moitié des coûts — environ 72 000\$ — sont attribués au service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

La Presse canadienne

Islamophobie : des manifestants séparés par la police

Deux groupes de manifestants en sont presque venus à l'affrontement, mardi, sur la colline du Parlement, quelques heures avant que les députés de la Chambre des communes débattent de la motion contre l'islamophobie. Une cinquantaine de personnes qui brandissaient des pancartes dénonçant cette motion étaient réunies sur les marches menant à l'Edifice du Centre. Parmi elles, des membres du chapitre canadien des Soldats d'Odin, un groupuscule associé à des suprémacistes blancs. Devant eux, une vingtaine d'anarchistes et de communistes scandaient des slogans contre l'islamophobie et l'extrême droite. Des policiers de la GRC ont dû intervenir pour séparer des membres des deux groupes opposés après un affrontement verbal. Environ 20 policiers de la GRC étaient présents. Le vote est prévu jeudi.

La Presse canadienne

La Femen Neda Topaloski acquittée

Elle avait manifesté au Grand Prix du Canada en 2015

STÉPHANE BAILLARGEON

Le premier procès d'une Femen au Canada vient de se terminer en faveur de l'accusée, militante active du groupe. La juge Guylaine Lavigne, de la Cour municipale de Montréal, acquitte Neda Topaloski de ses trois chefs d'accusation, un pour tapage et deux pour vandalisme.

« C'est une grande victoire aujourd'hui et nous écrivons un peu l'histoire. C'était un test pour la démocratie et la liberté d'expression au Canada. Le test est passé haut la main », commente M^{me} Topaloski, interviewée par téléphone alors qu'elle s'apprêtait à célébrer sa victoire mardi midi dans un restaurant de Montréal. « C'est une excellente nouvelle pour tous les activistes, et particulièrement pour nous, notre groupe féministe. »

Son avocate, Véronique Robert, encense aussi le jugement. « Je suis très satisfaite, dit-elle. C'est une très belle décision, très étoffée, qui considère les arguments des deux parties de manière très rigoureuse. Cette décision est importante pour le droit de manifester et pour les revendications féministes. La juge reconnaît que l'intention de ma cliente n'était pas de faire du tapage, de déranger une fête, mais bien de faire passer un message politique et féministe contre l'exploitation des femmes. »

La cause remonte au 4 juin 2015, au moment de la présentation du Grand Prix du Canada à Montréal. Neda Topa-



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Accusée de tapage et de vandalisme, l'activiste Neda Topaloski a été acquittée hier par la Cour municipale de Montréal.

loski et une collègue Femen — Rocio Valencia, toujours en attente de son procès — étaient intervenues rue Crescent pour dénoncer l'exploitation sexuelle des femmes pendant le week-end de la course.

Les deux militantes criaient leur slogan (« Montréal n'est pas un bordel ! ») quand elles ont été arrêtées avec force par des agents de sécurité. Un miroir d'un des bolides en démonstration a alors été brisé, d'où les accusations de vandalisme.

« La juge n'a pas oublié de souligner que, si la rue est un espace de festivités pour le Grand Prix, c'est aussi un espace où les gens ont le droit de s'exprimer librement et politiquement, explique M^{me} Topaloski. Elle dit qu'une manifestation ne constitue pas du tapage. Elle dit aussi que la liberté d'expression représente un enjeu fondamental pour la démocratie et que l'expression politique de certaines idées n'est pas pour autant un crime. »

La juge ajoute que les preuves sont insuffisantes

pour départager les responsabilités par rapport au bris matériel. Elle évoque un « doute raisonnable ».

M^e Robert avait demandé l'arrêt des procédures sous prétexte d'une arrestation illégale par les agents de sécurité. Cette proposition n'a pas été retenue et l'avocate s'y attendait un peu, de son propre aveu.

La Femen arrêtée manu militari annonce que son groupe va reprendre le combat pendant la course automobile ou ailleurs. « On reste un groupe activiste

qui va manifester à toutes les occasions. Si le Grand Prix a le droit de promouvoir l'objectivation des femmes pendant un tournoi sportif, pourquoi nous, citoyennes de Montréal, féministes, n'aurions-nous pas le droit durant le même tournoi sportif de promouvoir les droits des femmes ? Nous n'avons aucune raison de nous arrêter maintenant, au contraire. »

Un jugement rendu à Paris en février va dans le sens contraire. La journaliste et ex-Femen Éloïse Bouton a été condamnée en appel pour « exhibition sexuelle ». Elle avait simulé l'avortement de Jésus sur l'autel de l'église de la Madeleine à Paris le 20 décembre 2013. Elle avait aussi uriné sur l'autel.

Le jugement a condamné à 2000 euros d'amende et à un mois de prison avec sursis. Le tribunal fait d'elle la première femme condamnée en France pour exhibition sexuelle depuis des années.

Le curé de la Madeleine a salué la reconnaissance du lieu sacré. L'avocate de la Femen a dénoncé le retour du « délit de blasphème ». « Dans tous les pays où nous agissons, nous avons été obligées de nous battre pour faire reconnaître notre droit de manifester, dit M^{me} Topaloski, sans faire référence précisément au cas français. Le propre de la démocratie, c'est de reconnaître la liberté d'expression. »

Au moment d'écrire ces lignes, la transcription du jugement n'était pas encore disponible.

Le Devoir

CAFOUILLAGE DANS LA TEMPÊTE

Couillard fait fi de la responsabilité ministérielle

MARCO BÉLAIR-CIRINO
MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondants parlementaires à Québec

Le premier ministre, Philippe Couillard, renie le principe de la responsabilité ministérielle individuelle selon lequel « un ministre est responsable devant l'Assemblée non seulement de ses propres actions, mais aussi de celles des fonctionnaires de son ministère ».

« C'est ainsi qu'un ministre pourrait éventuellement être obligé de démissionner en raison d'un cas important de mauvaise gestion dans son ministère », peut-on lire dans l'ouvrage de référence *La procé-*

dure parlementaire du Québec.

« Je ne me souviens pas, avec tous les problèmes qu'il y a eu — et il y a toujours des problèmes dans les gouvernements — [de précédents où des ministres ont démissionné en raison d'une grave erreur commise par des employés de leur ministère], a déclaré M. Couillard en chambre.

Il s'est alors rappelé « un cas [...] du temps où [les péquistes] étaient au gouvernement ». En effet, Rita Dionne-Marsolais a démissionné de son poste de ministre du Revenu au printemps 1999 après que sa sous-ministre, Nicole Malo, eut donné son feu vert à un sondage qui permettait d'identifier

quelque 10 000 participants du Programme de perception des pensions alimentaires. « C'est tout, il n'y en a aucun autre », a précisé M. Couillard.

Ni M. Lessard ni M. Coiteux ne s'estiment responsables des ratés commis par les autorités lors de la dernière tempête de neige

Le chef de l'opposition officielle, Jean-François Lisée, l'a néanmoins accusé de « s'essuyer les pieds sur un principe [...] qui existe dans notre Parlement depuis plus d'un siècle ».

M. Couillard a exonéré de toute responsabilité ses ministres Martin Coiteux (Sécurité publique) et Laurent Lessard (Transports) dans le « cafouillage majeur » à l'origine de l'immobilisation, pendant de longues heures, de quelque 300 véhicules sur les autoroutes 13 et 520 après une bordée de plus de 40 cm

de neige la semaine dernière. « Compte tenu du cours des événements, je crois qu'aucun d'entre eux n'a manqué à ses responsabilités », a-t-il affirmé en point de presse. Il a prononcé son verdict avant même

d'avoir en main le rapport de l'ex-sous-ministre Florent Gagné — grâce auquel « on en saura plus long », a-t-il pourtant souligné. Le document est attendu pour mai prochain.

Ni M. Lessard ni M. Coiteux ne s'estiment responsables des ratés commis par les autorités lors de la dernière tempête de neige.

Selon M. Coiteux, un ministre « doit s'assurer que le ministère et les opérations sur le terrain fonctionnent adéquatement », à défaut de quoi « il faut prendre les [mesures] qui s'imposent ». « C'est ça, assumer ses responsabilités. »

Le Devoir

ENVIRONNEMENT

Anacolor devra réduire sa production

ISABELLE PORTER

à Québec

L'entreprise Anacolor devra réduire de 50 % sa production à la suite de la suspension de son certificat d'autorisation par le ministre du Développement durable, David Heurtel.

Le ministre reproche à l'entreprise de ne pas en avoir assez fait pour réduire les nuisances et odeurs que ses activités font subir aux résidents du secteur. Le problème perdure depuis des mois.

« On parle de santé et de bien-être de la population, on parle de protection de l'environnement », a déclaré M. Heurtel en mêlée de presse mardi. « On parle de gens dans la rue,

d'enfants qui sont obligés de rester à l'intérieur parce que les enseignants jugent que ce n'est pas propice d'aller dehors. »

Située dans le secteur de Cap-Rouge, Anacolor est spécialisée dans la peinture de pièces métalliques. Les odeurs de solvant à peinture qu'elle dégage lui ont valu 170 plaintes depuis 2012.

Elle a reçu ses premiers avis de non-conformité du ministère en 2013, mais la situation s'est détériorée depuis avec l'augmentation de sa production.

Le certificat d'autorisation qui est suspendu lui avait été délivré à l'automne. Il l'autorisait à augmenter sa production de 50 % à condition qu'elle réduise de 90 % ses émissions de

composés organiques volatils (COV) avant le 1^{er} février.

Des conditions qu'elle n'a pas « respectées », a signalé le ministre mardi. L'entreprise est dès lors obligée de diminuer sa production au niveau original, soit l'équivalent de ce qu'elle produisait « au début des années 2000 ».

Les résidents soulagés, mais sur leurs gardes

« Normalement, en réduisant la production de 50 %, il ne devrait plus y avoir d'odeurs parce qu'avant il n'y en avait pas », a réagi le maire de Québec, Régis Labeaume. « Je veux remercier [le ministre] très sincèrement », a-t-il ajouté. « Ça prenait du courage politique, et bravo. »

Le Regroupement pour la qualité de l'air à Cap-Rouge s'est quant à lui dit « soulagé ». « On sent que ça va dans le bon sens, mais ce n'est pas réglé », a déclaré sa porte-parole, Stéphanie Houde.

Ces derniers mois, Anacolor a contesté chacune des interventions du ministère devant le Tribunal administratif et, selon ce qu'a pu apprendre le Regroupement, ce serait le cas à nouveau cette fois-ci. Mardi, les dirigeants d'Anacolor n'ont pas donné suite aux appels du Devoir.

L'entreprise et le ministère devaient déjà se retrouver devant le Tribunal administratif cette semaine dans ce dossier parce que l'entreprise contes-

tait les conditions que lui a imposées le gouvernement en septembre.

Or selon le ministre, le fait que des procédures soient déjà en cours devant le Tribunal administratif ne l'empêche pas de sévir. « On respecte le processus devant le Tribunal administratif du Québec, mais c'est à Anacolor de faire la démonstration de ce qu'elle prétend par rapport à notre certificat. »

En juin, un rapport de la Santé publique a établi que les émanations n'étaient pas toxiques, mais a aussi confirmé que les nausées et les maux de tête ressentis par la population provenaient bel et bien de là.

Le Devoir

30^e COLLOQUE ANNUEL
DE LES ARTS ET LA VILLE
HÔTEL L'OISELIÈRE, MONTMAGNY, QUÉBEC

La CITOYENNETÉ CULTURELLE :
un art de vivre

AUTHENTICITÉ, CRÉATIVITÉ, DIVERSITÉ

DU 31 MAI AU 2 JUIN 2017 | DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 19 MAI | ARTS-VILLE.ORG

SONT FIERS DE PRÉSENTER LE COLLOQUE 2017

LES ARTS ET LA VILLE

PARTENAIRE ARGENT

LE DEVOIR

MONTMAGNY
CAPITAL DE L'ŒIL BLANCHE

PARTENAIRE BRONZE

Desjardins
Caisse d'économie solidaire

PARTENAIRE

Québec

PARTENAIRES DES PRIX LES ARTS ET LA VILLE

Télé-Québec

COLLABORATEURS

MRC de Montmagny

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Norbert Morin
Député de Côte-du-Sud

Agnès Maltais
Députée de Taschereau

Dominique Vien
Ministre responsable
de la région de la
Chaudière-Appalaches

CALQ
Conseil des arts
et des lettres
du Québec

ARTPUBLIX

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ÉDITORIAL

DÉBAT PRÉSIDENTIEL FRANÇAIS

Une classe politique décomposée

Ni renversement de tendances ni modification des rapports de force, ce qui de toute façon est généralement la norme dans ce genre d'exercice. Le débat télévisé au cours duquel les cinq principaux candidats à la présidentielle française se sont affrontés lundi soir n'y a guère fait exception, sauf pour montrer à quel point la classe politique traditionnelle semble de plus en plus hors jeu.

Entendu que, sauf surprise monumentale, ce sera Emmanuel Macron, le centriste « *ni de droite ni de gauche* » — mais « *En marche!* » quand même — contre l'europhobe et raciste Marine Le Pen au deuxième tour du 7 mai. Si bien que, dans l'ordre actuel des choses, le premier tour du 23 avril prochain, vu de ce côté-ci de l'Atlantique, semble de plus en plus vouloir se réduire à une formalité. Sous le vernis du débat de lundi, exerce par ailleurs inédit dans une campagne présidentielle française, la guerre aura donc surtout été celle qui oppose M. Macron et M^{me} Le Pen, meneurs des sondages. Un débat-marathon de 3 heures 30 qui fut plutôt superficiel, mais forcément émaillé d'éclairs de flamboyance verbale où tout un chacun a réussi à signaler sa présence.

Sur le fond, il s'est agi d'un débat illustrant ce que le quotidien madrilène *El Mundo* décrivait récemment, depuis l'autre côté des Pyrénées, comme la « *tempête parfaite* » qui s'abat sur la France: « *À la crise chez Les Républicains vient en effet s'ajouter l'effondrement du Parti socialiste, qui ne peut espérer lui non plus passer le premier tour du scrutin.* »

Cette tempête, c'est d'abord François Fillon, dont la persévérance a de plus en plus des airs de suicide politique. Un homme grevé par son scandale d'emplois fictifs, aujourd'hui plus figurant de campagne que rempart contre l'extrême droite, et qui, étant malgré tout parvenu à faire derrière lui l'unité des barons des Républicains au début du mois de mars, va plausiblement achever, avec son élimination au premier tour, de compromettre l'avenir de la droite.

Et ce sont, à gauche, le candidat socialiste officiel, Benoît Hamon, et le radical de gauche Jean-Luc Mélenchon, leader du mouvement La France insoumise, dont les positions sont finalement semblables sur un grand nombre de sujets et qui, de ce fait, se trouvent à diviser le vote. Une gauche que, de surcroît, n'arrange vraiment pas la démission, mardi, du ministre français de l'Intérieur, Bruno Le Roux, visé par une enquête préliminaire sur les emplois de ses deux filles adolescentes.

Sur ce registre, il est drôlement parlant que les « affaires » de népotisme qui s'accrochent à M. Fillon et à M^{me} Le Pen et qui monopolisent la scène politique française depuis des semaines aient été à peine évoquées pendant le débat. C'est un silence suspect qui accuse l'ensemble de la classe politique et dont les électeurs, qui ont été des millions à suivre les échanges des candidats à la présidence, ne peuvent pas ne pas avoir pris note.

Avec le résultat que le candidat d'En marche! s'est employé lundi soir à se dire d'accord avec M. Fillon de nombreux égards, donnant l'impression, a constaté *Le Monde*, d'avoir voulu tout de suite se mettre à « *préparer le ralliement de ses électeurs au second tour* ». Faux *outsider* s'il en est, l'ancien ministre socialiste de l'Économie sous François Hollande, grappillant à gauche et à droite, semble avant tout surfer sur la déliquescence des partis traditionnels. S'il a conservé ses acquis lors du débat, il ne saute pas aux yeux que sa promesse de représenter une « *alternative profonde* » sourit à un électorat qui, lui, se sent profondément indécis (dans une proportion de 40%) quant à cette présidentielle. Comme si tous ces électeurs avaient hâte de voir cette campagne à l'américaine commencer enfin, sinon d'en finir.

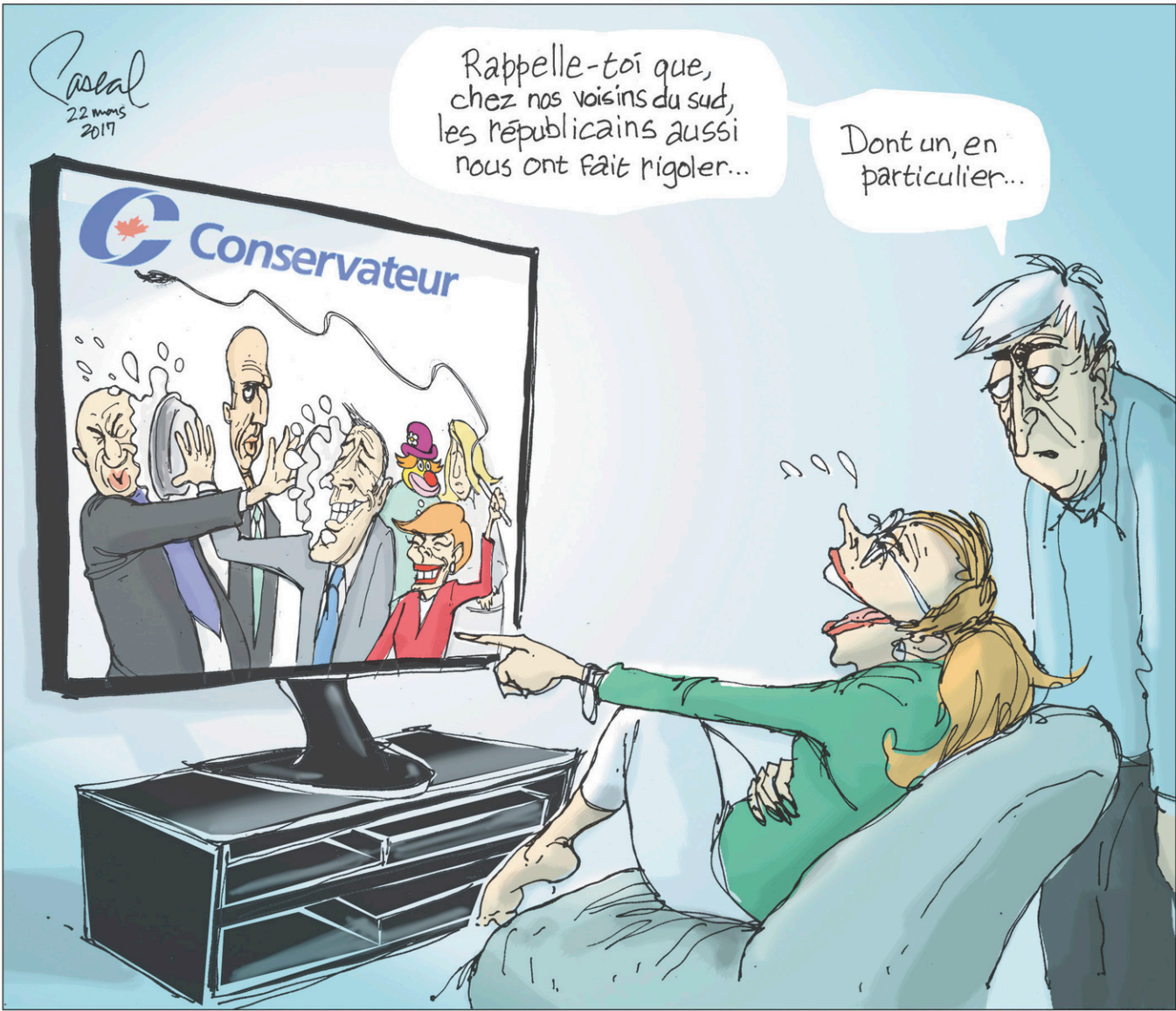
◆ ◆ ◆
Ce débat est au demeurant venu reconfrimé, du moins en partie, l'influence malsaine qu'exerce l'extrême droite sur la conversation nationale, de la même manière qu'aux Pays-Bas, où se sont tenues des législatives la semaine dernière en présence du candidat de la droite radicale Geert Wilders.

M. Mélenchon aura bien relevé la bêtise de M^{me} Le Pen quand elle a répété sa promesse d'étendre la loi sur l'interdiction du voile musulman à l'école à tous les espaces publics, mais elle aura pu librement enfoncer le clou de ses politiques anti-immigrants, fondement de sa popularité, sans que les autres candidats contestent ses propos — comme si, à la limite, dénoncer son intolérance en matière d'immigration les exposait à perdre des votes. Une posture fort dérangeante.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Des avocats sans scrupule : scandaleux !

Honteux, immoral, anormal. Le reportage diffusé à l'émission *Enquête* d'ICI Radio-Canada nous a montré que des gens sans scrupule sont prêts à tout pour s'enrichir au détriment des plus démunis. À Lac-Mégantic, c'était la chasse à la signature auprès d'hommes et de femmes qui venaient de subir les plus grands malheurs. Aucun délai, aucun deuil, aucune compassion : la cagnotte appartiendra aux plus rapides ! Et ces vautours savent y faire : ils flairent les victimes à des kilomètres à la ronde. Il semble qu'ils étaient à l'œuvre alors que les cendres fumaient encore. Aucun citoyen n'est à blâmer pour avoir signé les papiers de ces carnassiers aux méthodes bien raffinées. Le recul nécessaire pour prendre la meilleure décision ne leur a pas été accordé. Le gouvernement fédéral doit agir, pour faire en sorte de protéger les Canadiens de ces escrocs. Interdire la signature de protocoles dans les jours ou semaines suivant une tragédie est une option à envisager. Cela ne redonnera pas les millions versés à cet intermédiaire douteux aux familles des victimes de la tragédie de Lac-Mégantic, mais peut-être le gouvernement pourrait-il ainsi au moins mieux protéger les Canadiens et Canadiennes dans l'avenir.

Luc Berthold,
député de Mégantic-L'Érable
Le 20 mars 2017

Laurent Laplante, le professeur

Laurent Laplante, Comme votre écriture m'a manqué depuis que vous avez cessé de publier votre *Dixit...* ». Elle me manquera désormais à jamais. Je suis né en 1954. Rien qu'un de ces foutus baby-boomers, quoi ! Dans le cadre d'un retour aux études après moult années de travail, j'ai eu le plaisir d'assister à vos cours de journalisme à l'Université Laval. Mais aussi et surtout aux discussions d'après-cours avec quelques-uns d'entre nous, étudiants. Comme vous aimiez cela ! Je vous soupçonne d'ailleurs d'avoir préféré ces séances, où vous nous imitez si magistralement Jean Lesage (ou était-ce Daniel Johnson ?), à votre enseignement. Le journaliste que j'avais suivi en tant qu'adolescent politisé, au *Devoir*, au *Jour*, à *L'Action*, au *Soleil*, était devant nous pour ce qui devait devenir de vénérables moments... en tout cas pour moi. Écrire comme vous le faisiez nécessitait une grande culture économique, politique et culturelle. Et tout cela dans un style foudroyant, où vous pouviez nous amener où vous vouliez pour asséner l'uppercut final à nos jérémiades de jeunes adultes. Combien de fois n'avez-vous pas démontré votre grande capacité à faire le lien entre tous ces écheveaux sociaux, pour nous aider à mieux comprendre notre monde ? Votre vision de la présence et de la place qu'occu-

pait le Québec dans ce monde était aussi bien accrochée aux FAITS. Vous deviez être bien triste de voir comment évoluait cette NOUVELLE VÉRITÉ, et de la façon dont les citoyens se font bernés. Merci pour tout, monsieur Laplante, bon repos.
Pierre Aubry
Québec, le 17 mars 2017

Misérable, Air Canada, misérable !

Air Canada se fout complètement de nous. Le 17 mars dernier, dans la zone pré-embarquement avant le vol Rome-Montréal, une employée d'Air Canada a livré les annonces et les instructions en italien et en anglais seulement et, durant le vol, on nous a servi un Chicken Fajita de marque Monty's Bakehouse, confectionné en Grande-Bretagne avec du poulet provenant du Brésil ! Le pire, c'est que les informations qui paraissent sur l'emballage de ce produit sont unilingues anglais, donc seuls les anglophones ont accès à la liste des ingrédients, à l'étiquette d'alerte pour allergies et aux informations nutritionnelles, ce qui pour certaines personnes pourrait s'avérer fort dangereux. Quand le Commissariat aux langues officielles et le gouvernement Trudeau vont-ils enfin décider de mettre ce transporteur au pas ?
Gilles Marleau
Orléans, Ontario, le 20 mars 2017

LIBRE OPINION

Signe religieux ou patrimoine culturel ?

YVES LAFRAMBOISE
Ethno-historien et auteur, Québec

Le récent débat sur la présence d'un crucifix dans le hall d'entrée de l'hôpital Saint-Sacrement à Québec a entraîné des déchirements publics quant au fait de le maintenir en place ou non. Plusieurs ont même remis en question le fait qu'il soit, ou puisse être, considéré comme un objet patrimonial.

Qu'en est-il vraiment ?
Situons d'abord le contexte législatif lié au concept de patrimoine. Dans les dernières décennies au Québec, la compréhension de ce qu'est notre patrimoine a évolué. Nous sommes passés de la notion de monument historique dans la décennie 1960, entendu au sens d'édifice exceptionnel, à la notion de biens culturels dans la décennie 1980, notion plutôt liée à la culture matérielle d'une société puis, tout récemment, à la notion de patrimoine culturel, notion plus large car englobant désormais la culture immatérielle, des personnages, des lieux et des événements. Cette notion plus large se trouve ainsi formulée dans cet énoncé du préambule de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec :

« Elle [la Loi] définit le patrimoine culturel comme englobant non seulement les documents, immeubles, objets et sites patrimoniaux, mais

également les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel et les personnages, lieux et événements historiques. »

Actuellement, des opinions divergentes surgissent ici et là à propos de signes religieux matériels et de leur signification, ou non-signification, religieuse. C'est un débat stérile si on ne l'aborde pas de la bonne façon. Qu'il relève ou non du patrimoine, un crucifix conserve sa signification religieuse. Bien évidemment. Est-ce un motif pour l'interdire dans un espace public qui serait par exemple, régi par la neutralité ou la laïcité ? Pas nécessairement.

Le regard de la connaissance

Ce n'est pas l'objet en lui-même et son utilisation qui déterminent s'il est patrimonial ou non, religieux ou non. C'est la relation que nous avons avec cet objet qui le détermine. On peut poser un regard essentiellement religieux sur un crucifix, mais on peut aussi poser le regard de la connaissance. Que signifie cet objet dans notre histoire, notre culture ? Qui en est l'artiste ? Et ce regard qui est celui de la connaissance raisonnée (ou regard scientifique) n'exclut pas nécessairement le regard de croyance.

Il suffit, à titre d'exemple, de rappeler l'importance des cimetières dans le paysage urbain et rural québécois, lieux si lourds de symbolique et

de culture. Les préoccupations d'une société envers ses morts, les croyances religieuses, et même l'évolution des techniques, les progrès scientifiques, les mouvements architecturaux, les contraintes urbanistiques et juridiques, tout cela se retrouve dans un même lieu de mémoire et peut faire l'objet d'une interprétation, d'une explication portant sur le signifiant culturel. Au Québec des cimetières ont un statut patrimonial.

De même, le crucifix ou tout autre objet religieux — nous pourrions aussi parler de calvaires et de croix de chemin dans le paysage rural — peuvent être considérés comme objets patrimoniaux et par conséquent faire l'objet d'une démarche de connaissance, à condition d'une présentation matérielle conséquente par leur propriétaire.

Dans ce dernier cas, le lieu et la présentation indiqueront au spectateur comment l'objet est perçu par l'institution qui en est la propriétaire. Un lieu accessible à tous, pas nécessairement un musée, sera indiqué. L'interprétation historique de l'objet requerra un ou des textes explicatifs, des photos d'époque, quelquefois une carte géographique, et peut-être d'autres documents. Présenté de cette façon par une institution, l'objet religieux acquerra ainsi son statut d'objet culturel, d'élément de patrimoine, et verra sa signification historique expliquée.

La notion de patrimoine culturel telle qu'elle est définie par la Loi sur le patrimoine culturel est large et englobante. Elle inclut bien évidemment le patrimoine immobilier, mais aussi les emblèmes et toponymes (d'ailleurs visés par l'article 13 de l'actuel projet de loi n° 62) et reconnaît leur présence dans notre société parce que partie intégrante de notre patrimoine. De plus, elle comprend le patrimoine immatériel, ce qui inclut les savoirs traditionnels, les coutumes et les traditions.

Si la dimension patrimoniale du crucifix fait actuellement débat, qu'en sera-t-il des coutumes et traditions ? Car des coutumes, particulièrement celles religieuses ou inspirées de notre passé religieux, pourraient aussi faire débat bientôt, alors qu'elles sont partie intégrante de notre patrimoine immatériel, comme le prévoit la Loi sur le patrimoine culturel et faire l'objet d'une reconnaissance légale, en vertu de pouvoirs municipaux ou provinciaux.

Alors que le débat continue sur la question du crucifix, des questions encore plus complexes que cette dernière sont donc à prévoir dans un avenir pas si lointain. Les antagonistes impliqués auront avantage à utiliser un discours clair tenant compte de toutes les facettes légales, historiques et culturelles de ces questions.

IDÉES

MONDIALISATION ET SOCIAL-DÉMOCRATIE

Le pragmatisme suédois

STÉPHANE PAQUIN

Professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique

Dans l'opinion publique et dans une partie de la recherche universitaire, il est avancé que la social-démocratie est menacée par la mondialisation et la concurrence mondiale. On dit, plus ou moins explicitement, que les régimes sociaux-démocrates, qui auraient connu leur apogée dans les années 1960-1970, sont aujourd'hui en déclin en raison de l'ouverture progressive des marchés et de la libéralisation dans le secteur financier. La croissance très importante des inégalités de revenu, lesquelles atteignent dans plusieurs pays de l'OCDE des niveaux sans précédent, tend à confirmer cette tendance.

Depuis plusieurs années déjà, de nombreux chercheurs et organisations internationales ont alerté l'opinion publique devant la croissance des inégalités. L'OCDE tout comme le FMI se sont même inquiétés de la hausse des inégalités pour les perspectives de croissance mondiale. Selon l'OCDE, les inégalités pénalisent la croissance, ce qui a pour effet de ralentir la mobilité sociale. En règle générale, dans les pays de l'OCDE, il n'est pas seulement question de pauvreté, mais aussi d'un décrochage de 40 % des plus pauvres. L'enjeu est ainsi fondamental.

La Suède, qui est toujours, en Occident, un modèle de référence en matière de social-démocratie et d'État providence, s'en tire, en termes relatifs, plutôt bien au chapitre des inégalités de revenus et du taux de pauvreté, même s'il est vrai qu'elle connaît une hausse des inégalités depuis les années 1990. La Suède fait globalement mieux dans ces domaines que la France, que l'Allemagne, que le Canada, que la moyenne des pays de l'OCDE, et bien entendu que les cancrs que sont la Grande-Bretagne et les États-Unis. Elle réussit cet exploit tout en maintenant une forte croissance. En 2015, son taux de croissance a même atteint un insolite 4,1 %, soit près du double du taux du Québec.

Est-ce parce que la Suède est largement à l'abri de la concurrence mondiale qu'elle arrive à mieux résister à la tendance mondiale? S'oppose-t-elle aux grands accords commerciaux? Est-elle réfractaire à la mondialisation?

Libéralisation des échanges

Dans les faits, la Suède est historiquement favorable aux processus de libéralisation des échanges. Elle soutient fortement l'ouverture des marchés, mais tout en insistant sur l'importance de maintenir un très important système de protection sociale. C'est parce qu'il existe toujours un consensus en Suède sur cette façon de procéder que le pays est l'un des plus généreux États providences au monde. Les dépenses sociales en Suède sont même, de nos jours, plus importantes qu'en 1960 ou 1970, c'est-à-dire à l'époque de l'apogée présumée du modèle suédois.

Le consensus en Suède est que ce n'est pas au travailleur de payer le prix de l'ajustement des entreprises à la concurrence mondiale,



ANNA BRYUKHANOVA GETTY IMAGES

Scène de vie à Stockholm. La Suède, qui est toujours, en Occident, un modèle de référence en matière de social-démocratie et d'État providence, s'en tire plutôt bien au chapitre des inégalités de revenus et du taux de pauvreté, écrit l'auteur.

mais à la société tout entière. En effet, pour la majorité des Suédois, la meilleure façon d'affronter la concurrence mondiale consiste à faire jouer les mécanismes de solidarité sociale plutôt que de faire porter le poids de la mondialisation sur les plus vulnérables de la société.

Depuis les années 1950, avec l'introduction du modèle Rehn-Meidner, les syndicats en Suède concentrent leurs efforts sur l'obtention de bons salaires et de bonnes conditions de travail tout en ayant une préoccupation fondamentale pour maintenir la compétitivité globale des entreprises. Ce «pragmatisme à la scandinave» s'explique par le fait que les leaders syndicaux sont conscients de ce qui fait vivre les travailleurs.

Le pragmatisme suédois va encore plus loin. Depuis déjà plusieurs décennies, les Suédois acceptent l'idée que leur pays ne peut pas être compétitif avec de vieilles usines ou des méthodes d'une autre époque. Les Suédois — syndicats en tête — acceptent donc que les industries ou entreprises qui ne sont plus concurrentielles disparaissent. Il est admis que l'État ne vienne pas à la rescousse des canards boiteux, mais multiplie plutôt les efforts de formation et de requalification de la main-d'œuvre. De cette façon, les entreprises les plus compétitives vont avoir accès à un nouveau bassin de main-d'œuvre bien formée, ce qui renforcera davantage leur compétitivité sur les marchés mondiaux.

La Suède s'inquiète même des discours protectionnistes qui cherchent à ériger des bar-

rières commerciales. Les politiciens suédois, mais également les dirigeants des grandes centrales syndicales, ont généralement une perception positive de la mondialisation des marchés. Comme l'a souligné Karl-Petter Thorwaldsson, le président de la plus importante centrale syndicale de Suède, LO, dans le contexte des manifestations en Europe au sujet de l'accord commercial entre le Canada et l'Union européenne, «l'AECC va ouvrir de nouveaux marchés et entraîner de nouveaux investissements. Des emplois seront créés».

Les fondements de ce pragmatisme sont bien simples: une petite économie de près de 10 millions d'habitants ne peut atteindre ce niveau de prospérité sans exporter une grande partie de sa production et de ses services. Les exportations en Suède correspondent à 44 % de son PIB, ce qui est très élevé. Le pays se classe au 6^e rang à l'échelle mondiale pour ce qui est de la compétitivité, et son taux d'activité est parmi les plus élevés de la planète, à 82 %. Pour les Suédois, la mondialisation est la condition de leur prospérité; c'est elle qui a permis la mise sur pied de l'État providence. Une perspective, reconnaissons-le, bien différente du trumpisme ambiant!

Pour en savoir plus: conférence ce mercredi, 22 mars 2017, à 18 h, à l'ENAP, à Montréal, de Marie-France Raynault et Stéphane Paquin sur le développement durable et la richesse dans les pays scandinaves (www.geriq.com)

Dormir au gaz

FRANCINE PELLETIER



Les accusations fusent toujours. Une semaine après le «cafoillage» du siècle, lors de la tempête qui a causé six morts au Québec, les ministres du Transport et de la Sécurité, les responsables à la SQ (pour ne rien dire de l'agent qui ne serait jamais sorti de son autopatrouille), les chargés du déneigement, les camionneurs qui ont supposément joué les mauvais citoyens et, bien sûr, tous ceux qui ont regardé leurs petits écrans pendant des heures sans rien dire... tous sont montrés du doigt. Comment a-t-on pu manquer si cruellement de jugement? La question se pose.

Mais ne manque-t-il pas un coupable à ce pilori? Les changements climatiques. Bien sûr, lorsqu'il s'agit de météo, difficile de jurer qu'un dérèglement inusité de la nature est en cause. La revanche de l'hiver, on connaît ça, après tout. Il faudrait une accumulation de données pour pouvoir prouver que les fainéants ne sont pas seulement ceux qu'on pense. Ce qu'on sait, par contre, c'est que les changements climatiques ne font pas que réchauffer l'atmosphère. Ils favorisent également «les phénomènes météo extrêmes à travers le monde». Pensons à la vague de chaleur en Europe en 2003 (70 000 morts), à l'ouragan *Katrina* en 2005 (1836 morts), à la sécheresse en Afrique en 2011 (258 000 morts), aux inondations au Pérou pas plus tard qu'avant-hier (75 morts).

Bien qu'ils fussent décidément moins mortels, le Québec a aussi connu des phénomènes extrêmes, particulièrement en hiver. La tempête de verglas de 1998, l'accumulation record de neige de 2007-2008, l'hiver particulièrement clément de 2011-2012 (comment oublier ces invraisemblables 24 degrés le 22 mars 2012?), les inondations en Montérégie la même année, l'érosion soudaine des berges aux îles de la Madeleine en 2010...

On peut d'ailleurs remercier les dieux de la météo de ne pas faire davantage de morts au Québec, puisque l'augmentation de la température est ici plus élevée qu'ailleurs.

Saviez-vous que la même concentration de gaz à effet de serre résulte, en sol québécois, en plus de degrés Celsius? Selon les chercheurs qui ont réussi à établir un lien entre la production de GES et la hausse de température, «une augmentation d'une térationne (1000 milliards de tonnes) de CO₂ dans l'atmosphère se traduit par une hausse de 3 degrés Celsius au Québec, alors que la moyenne mondiale est de 1,7 degré Celsius». Pourquoi? À cause de notre proximité avec l'Arctique, qui se réchauffe beaucoup plus vite qu'ailleurs, la disparition des glaces ne faisant plus écran aux rayons du soleil.

Ce qui nous amène à ceux qui «dormaient au gaz» la nuit du 14 mars 2017. De toute évidence, ils n'étaient pas seuls. Malgré une acointance profonde avec notre pays l'hiver, la majorité d'entre nous ronflions sur le dos, dorlotés par une saison sans grand froid ni grand neige, exceptionnelle encore une fois — un phénomène qui a été encore plus marqué chez nos voisins. A Chicago, une ville pourtant connue pour ses hivers difficiles, il n'y a eu aucune chute de neige en janvier et février cette année. Du jamais vu en 146 ans.

Insouciance généralisée, donc, créée par une situation inusitée. C'est le premier facteur à mettre dans l'équation. Deuxièmement, la tempête s'est avérée être un blizzard. Des vents atteignant «parfois 100 kilomètres à l'heure» ne font pas exactement partie de l'inconscient collectif, de ce à quoi on s'attend quand on nous annonce une tempête de neige. Comment expliquer la mort de deux hommes relativement jeunes autrement? Morts, non pas dans un fossé, non pas happés par une souffeuse, mais assis dans leur camionnette dans la rue principale de leur village! Le temps de se rendre compte qu'ils étaient en train de se faire ensevelir vivants et il était trop tard.

«Ça fait 37 ans que je reste ici, dit une résidente à Radio-Canada, c'est vraiment la première fois que je vois un gros vent comme ça. On ne voyait pas le garage en avant. Le vent était déchainé.»

Les dérèglements climatiques ont donc très probablement participé au dérapage de la semaine dernière. Les désignés coupables n'en sortent pas blanchis pour autant. Tout le contraire. Au-delà de la bêtise du fonctionnaire, de l'irresponsabilité du ministre, de l'égoïsme du camionneur, le comportement véritablement scandaleux n'est-il pas plutôt celui des gouvernements qui, en ne respectant pas leurs promesses de réduction de CO₂, en n'investissant pas suffisamment dans l'énergie verte, en ne croyant pas (vraiment) qu'il est possible de bâtir un autre type d'économie, tiennent en otage, non pas quelques centaines d'automobilistes, mais la population tout entière?

fpletier@ledevoir.com

ENVIRONNEMENT

Le principe du projet de loi 102 doit être respecté

STÉPHANE FORGET

Président-directeur général, Fédération des chambres de commerce du Québec

La volonté de moderniser et de réformer la Loi sur la qualité de l'environnement exprimée par le projet de loi 102 a été bien reçue, tant par les environnementalistes que par les associations patronales. Il était temps de modifier en profondeur le régime de protection de l'environnement, vieux de quarante ans. L'idée maîtresse n'étant pas de réduire les standards et les exigences en matière environnementale, mais plutôt de saisir l'occasion de faire coïncider l'amélioration de la qualité de l'environnement et le développement économique. Suivant les principes du développement durable, il doit y avoir un juste équilibre entre la croissance économique, la dimension sociale et la protection de l'environnement.

À cet égard, nous soutenons les principes du projet de loi évoqués par le ministre de l'Environnement visant la diminution et la simplification des délais de traitement des dossiers, en plus de rendre le régime d'autorisation environnementale plus clair, prévisible et efficace.

Or, de nouveaux amendements déposés il y a quelques semaines s'attaquent aux fondements mêmes des principes exprimés par le ministre et nous font craindre une complexification, voire une judiciarisation des demandes d'autorisation.

Renverser le fardeau de la preuve

Nous appuyons le principe de recherche de la transparence dans les processus d'évaluation environnementale. Nous sommes toutefois d'avis que la transparence ne doit pas compro-

« Il n'est pas difficile d'imaginer le climat de méfiance dans lequel les demandes d'autorisations environnementales seront faites ou analysées »

mettre la protection des renseignements confidentiels. Le ministre semblait avoir compris qu'il ne fallait pas porter ombrage aux articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, qui demeurent essentiels à la protection des renseignements confidentiels et des secrets industriels. À la suite de notre intervention, un amendement a été proposé qui nous apparaissait juste et équitable.

Or nous avons été très étonnés d'apprendre la volte-face du ministre de l'Environnement, qui a introduit deux amendements subséquents au projet de loi qui remettent en cause cette protection et rétablissent les dispositions originales contenues dans ce dernier. Nous sommes d'accord avec le principe du droit public à l'information de nature environnementale et sur l'accroissement des mesures d'accès à l'information dans les conditions d'autorisation d'un projet, mais tout autant de la protection des renseignements professionnels.

Ce que propose le ministre, c'est de renverser le fardeau de la preuve entièrement sur les

entreprises, qui devront dorénavant justifier la particularité des renseignements qu'elles considèrent comme confidentiels du point de vue commercial et ne se qualifiant pas à la divulgation publique. Si le ministre ne partage pas le point de vue de l'entreprise, cette dernière n'aura d'autre choix que de se tourner vers les tribunaux dans l'espoir que ces derniers reconnaissent la protection dont doivent bénéficier certaines données jugées délicates à la divulgation publique, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes.

Dès lors, il n'est pas difficile d'imaginer le climat de méfiance dans lequel les demandes d'autorisations environnementales seront faites ou analysées. Il nous apparaît assez clair que ces amendements sont un recul important et fragilisent les fondements mêmes du projet de loi 102 qui, rappelons-le, visent la diminution et la simplification des délais de traitement des dossiers et la modernisation du régime d'autorisation environnementale. Tout ceci génère de l'incertitude qui va directement à l'encontre de l'objectif de créer un régime prévisible.

Un tel climat de méfiance pourrait avoir des conséquences négatives sur le développement économique du Québec, car les promoteurs seront réticents à soumettre des projets s'ils craignent que des informations confidentielles soient divulguées dans le cadre du processus d'évaluation environnemental.

Alors que le gouvernement du Québec fait du principe de l'allègement réglementaire une pierre angulaire de son plan d'action économique, il a tout intérêt à examiner les nouvelles dispositions du projet de loi 102, qui, selon nous, vont à l'encontre des objectifs gouvernementaux en cette matière.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Elie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Marie-Pier Frappier (pupitre), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écans), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et editorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Loïc Hamon (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andrée Bedard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Amélie Maltais (commis aux avis publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

ACCÈS

SUITE DE LA PAGE 1

MDDELCC. Le ministère lui a répondu que seuls les «exploitants municipaux» des stations d'épuration auront accès au système SOMAEU.

Dans une lettre transmise au *Devoir* et disponible sur nos plateformes numériques, la Fondation Rivières dénonce ce recul en matière d'accès à l'information. «Ces données permettaient de repérer, de comprendre et d'identifier les sources de pollution, de vérifier si la performance des stations d'épuration respecte les exigences, de comptabiliser et de localiser les fameux débordements d'eaux usées, d'identifier les problèmes d'opération, de connaître les polluants qui subsistent malgré le traitement des eaux, et tout cela pour chaque mois de l'année», y souligne son porte-parole, l'acteur Roy Dupuis.

Marie-Claude Leclerc a tenté d'obtenir des réponses de la part du MDDELCC et du cabinet du ministre David Heurtel à plusieurs reprises depuis que la transition du système d'un ministère à un autre est prévue. Ses premières démarches remontent au mois d'août 2015, souligne-t-elle. Mais à quelques jours de l'échéance, c'est toujours le silence radio. «Nous n'avons pas de développements sur le sujet.» La directrice générale du ROBVQ juge la situation d'autant plus «étonnante» que l'organisme est reconnu par le ministère comme «l'interlocuteur privilégié pour la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec».

«Les organismes de bassins versants sont mandatés par le gouvernement pour faire de la gouvernance de l'eau, explique-t-elle. Donc, on mandate un groupe, mais on ne lui donne pas accès aux données nécessaires pour faire son travail. C'est quand même particulier.» Le Québec compte 40 organismes de bassins versants. Ceux-ci utilisent constamment les données du système de suivi des ouvrages d'assainissements. Le ROBVQ a d'ailleurs transmis au *Devoir* une longue liste d'exemples où ces données ont permis de constater des problèmes environnementaux ou des éléments problématiques à surveiller.

Demandes d'accès

Selon M^{me} Leclerc, le fait de ne plus avoir accès aux informations en continu compliquera grandement le travail des organismes de bassins versants. À titre d'exemple, celui qui est responsable de la rivière Saint-François compte



ISTOCK

Les données recueillies par les municipalités permettent à des organismes comme la Fondation Rivières de vérifier si, par exemple, les stations d'épuration respectent les exigences.

pas moins de 50 municipalités sur le cours de cette rivière. «Ce comité devra faire 50 demandes pour avoir la même information qu'il peut obtenir actuellement en un clic sur un site Web, souligne-t-elle. Les municipalités vont recevoir des tonnes de demandes d'informations.»

Pour la Fondation Rivières, la nouvelle donne imposée par le gouvernement Couillard constitue «un obstacle administratif quasi infranchissable». «Comme on fait des portraits pour chaque rivière, il faudrait faire une demande d'accès à l'information chaque mois, et à chaque municipalité, en plus d'assurer le suivi. Ce n'est pas viable. Nous ne ferons jamais cela», fait valoir Alain Saladzius.

Dans une réponse transmise en début de soirée, le MDDELCC confirme que l'accès au nouveau système SOMAEU est réservé aux exploitants municipaux des ouvrages d'assainissement des eaux usées. Le ministre promet toutefois que «les données colligées à partir du sys-

tème SOMAEU seront publiques et accessibles à partir du site Web du MDDELCC lorsque ces dernières seront officielles, c'est-à-dire lorsque l'exploitant municipal aura transmis son rapport annuel au ministère».

On ne précise toutefois pas quels seront les délais avant la publication de ces données, qui ne seront plus rendues publiques sur une base mensuelle. Qui plus est, au cours des dernières années, plusieurs «avis de non-conformité» ont été donnés par le MDDELCC en raison de retards dans la transmission des rapports annuels pour les ouvrages municipaux d'assainissement.

Par ailleurs, les données qui sont toujours disponibles à l'heure actuelle sur le Web pour les années antérieures seront supprimées en date du 1^{er} avril. Le gouvernement invite les municipalités à sauvegarder les documents «pertinents».

Le Devoir

DJIHADISME

SUITE DE LA PAGE 1

Lamfalussy (*La Libre Belgique*) et Jean-Pierre Martin (RTL Belgique) avaient le nom Molenbeek écrit en majuscules dans leur calepin. «De retour de reportage, de nombreuses filières islamistes nous ramenaient chaque fois à Molenbeek», dit Lamfalussy, qui publie ces jours-ci, avec Jean-Pierre Martin, *Molenbeek-sur-Djihad* (Grasset).

«Peut-être, dit-il, que ce regard de journaliste international nous donne la possibilité de mieux comprendre et une certaine liberté de ton. Les journalistes qui couvrent la politique nationale sont tellement proches des intérêts et de la politique belges. Nous, on n'a pas hésité à mettre les pieds dans les plats.»

La boîte de Pandore

Pour comprendre ce qui va fabriquer ce creuset du djihadisme, il faut remonter à la visite du roi Fayçal d'Arabie saoudite à Bruxelles, le 29 mai 1967. «C'est là qu'on lui a remis les clés de la spiritualité d'une partie de l'immigration belge, dit Jean-Pierre Martin. Contrairement à la France, nous n'avions pas de connaissance du monde arabe. Les responsables étaient assez démunis devant ces nouveaux arrivants. Lorsque l'Arabie saoudite a proposé de s'en occuper avec ses pétrodollars, on leur a refilé le bébé sans se rendre compte qu'on ouvrait une véritable boîte de Pandore.»

L'Arabie saoudite venait alors de créer sa ligue islamique mondiale, véritable machine à propager le wahhabisme. En Belgique, il a fallu attendre 1974 pour qu'on reconnaisse la religion musulmane. Pendant ce temps, un islam de plus en plus orthodoxe a remplacé l'islam paisible des premiers arrivants. «C'est cette dérive religieuse que nous n'avons pas su maîtriser», dit Jean-Pierre Martin.

En 1991, on tentera de créer un exécutif chargé de gérer le culte musulman. Mais les bisbilles internes et les tentatives d'infiltration par les Turcs ou les Frères musulmans vont compliquer les choses, dit Lamfalussy. «Dans ce vide se sont épanouis des groupes radicaux comme les Tabligh pakistanais ou les Frères musulmans arrivés de Syrie via l'Allemagne après le massacre de Hama en 1982.»

Le clientélisme des élus

C'est ainsi que la vieille zone industrielle de Molenbeek deviendra un creuset du radicalisme. L'irruption des banlieues françaises au milieu des années 1990 va provoquer une prise de conscience de l'identité arabo-musulmane, dit Jean-Pierre Martin. «C'est sur cette revendication identitaire que se greffera la puissance de l'Arabie saoudite. Dans la deuxième moitié des années 1990, on assistera à la montée en puis-



GRASSET

Les auteurs de *Molenbeek-sur-Djihad*, Jean-Pierre Martin et Christophe Lamfalussy

sance de l'islamisme, que ce soit à travers les salafistes, les Tabligh ou les Frères musulmans. À la tête du Centre islamique belge, le célèbre Cheikh Bassam envoie alors les premiers djihadistes en Afghanistan.»

Dès la fin des années 1980, dit Christophe Lamfalussy «des imams expliqueront aux Marocains que, s'ils ont perdu leur travail dans les charbonnages ou l'industrie textile, c'est parce qu'ils ont été punis par Dieu. Tout un discours religieux moralisateur et très identitaire va s'installer». Cet islamisme n'aurait pas prospéré sans le clientélisme, dit-il. «Les bourgmestres [les maires] ne savaient pas quoi faire avec les jeunes Marocains. Ils les ont confiés à ceux qu'on appelait alors "les grands frères". Ils se sont déchargés du problème sur les imams en échange des votes de la communauté. Le Parti socialiste y a vite vu son intérêt. Les autres partis ont d'ailleurs suivi.»

Autour de ces imams, souvent radicaux, va proliférer toute une vie sociale, des emplois, des logements sociaux et une myriade d'associations derrière lesquelles pouvaient facilement se dissimuler des mouvements clandestins. A Molenbeek, il y a eu jusqu'à 1500 associations sans but lucratif au statut souvent très vague. Près d'une centaine sont aujourd'hui devant les tribunaux.

Quelle «déradicalisation»?

En avril 2016, le Parlement fédéral crée une Commission d'enquête qui remettra son

rapport en avril. Parmi les questions abordées, on trouve celle de la déradicalisation. «À ce sujet, dit Jean-Pierre Martin, on s'est inspiré du modèle québécois. Jusqu'à présent, on sait que ça coûte cher, mais on ne voit pas trop les résultats.»

Christophe Lamfalussy demeure sceptique sur la possibilité de «déradicaliser» ces militants islamistes. «On ne peut pas forcer quelqu'un à changer d'idéologie. Dans les années 1980, des milices d'extrême gauche ont commis des attentats. Les gens qui ont été condamnés ont heureusement renoncé à la violence. Mais ils n'ont pas vraiment changé d'idée en sortant de prison.»

Le 8 décembre dernier, la veuve de l'assassin du commandant Massoud, Malika El Aroud, est sortie de prison. Si elle a probablement renoncé à la violence, dit Jean-Pierre Martin, «dix ans de prison ne l'ont pas fait changer d'idée. Elle vit toujours avec l'auréole de son mari kamikaze».

Jean-Pierre Martin s'inquiète des 120 Belges qui sont toujours en Syrie, et notamment des enfants. «Avec la prise de Mossoul, on découvre à quel point leur embrigadement était coercitif. Quand ils reviendront, ils ne seront pas nécessairement remplis de bonnes intentions. Nous, on a d'abord écrit ce livre pour comprendre. On a voulu casser le déni. Arrêter de ne pas voir.»

Le Devoir

TERRORISME

SUITE DE LA PAGE 1

Le ministère des Transports a précisé au *Devoir* qu'il mène actuellement, de concert avec le ministère de la Sécurité publique, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), sa propre analyse de la situation et de la menace. Sans indiquer de date précise, M. Garneau a affirmé que ce dossier était maintenant une priorité et qu'une décision serait rendue publique rapidement.

Si le Canada n'est pas directement visé par la mesure, un ressortissant voyageant dans un des pays concernés devra forcément se plier à la réglementation.

«L'examen de renseignements indique que des groupes terroristes continuent de viser le transport aérien et cherchent de nouvelles méthodes pour perpétrer leurs attentats, comme dissimuler des explosifs dans des biens de consommation», a expliqué un des responsables américains mardi pour justifier la décision, sans pour autant préciser la nature des renseignements dont Washington dispose.

Selon CNN, cette directive serait liée à une menace d'al-Qaïda dans la péninsule arabique (Aqpa), la branche du groupe djihadiste au Yémen. La chaîne ABC cite, elle, une source proche du renseignement qui évoque plutôt le groupe État islamique.

Cette «mesure extrême» du gouvernement Trump pourrait suggérer l'existence de réelles craintes d'une attaque terroriste, d'après Stéphanie Carvin, experte en sécurité nationale à l'Université Carleton.

«Il y a eu des antécédents, rappelle-t-elle. Le 2 février 2016, une bombe dissimulée dans un ordinateur portable a explosé dans un avion [un Airbus A321 de Daallo Airlines] qui partait de Somalie.» L'attaque revendiquée par les islamistes somaliens shebab affiliés à al-Qaïda avait provoqué un trou d'un mètre de diamètre dans le fuselage de l'avion et tué le présumé responsable. L'explosion aurait pu faire bien plus de morts si l'engin n'avait pas explosé juste après le décollage, au bout de 15 minutes de vol.

Une opinion que partage Benoît Gagnon, directeur en cybersurveillance et sécurité de l'information pour le Corps canadien des Commissionnaires. «Le Canada et le Royaume-Uni font partie des "five eyes", les pays de la grande surveillance électronique. On sait qu'ils sont proches des États-Unis et qu'ils se communiquent beaucoup d'informations. C'est donc logique que les alliés suivent.»

Une mesure inutile?

Plusieurs experts doutent toutefois de l'efficacité de cette directive. «Al-Qaïda et le groupe État islamique sont partout dans le monde, pourquoi viser juste ces aéroports?» se questionne Stéphanie Carvin.

Le gouvernement Trump ne fait que prévenir les potentiels terroristes avec cette annonce en grande pompe, croit de son côté Janine Kriebler, professeure retraitée au Collège militaire royal de Saint-Jean. «Si j'étais un terroriste, je ne partais pas des pays visés, je prendrais des vols intérieurs, de Paris vers Montréal puis les États-Unis, qui sont considérés comme des vols peu risqués.»

Aux yeux de Benoît Gagnon, les personnes désirant commettre un attentat doubleront d'imagination et trouveront une faille dans le système. «Ils utiliseront quelque chose de plus complexe, ou au contraire, si simple que ça va échapper à la sécurité. Les terroristes nous habituent à penser l'impensable et à réussir l'impossible.»

Il estime qu'il faudrait renforcer la sécurité dans les aéroports plutôt que dans les avions. «C'est devenu tellement difficile de s'attaquer directement à un avion que les terroristes visent davantage les aéroports. On l'a vu avec Bruxelles.»

La nouvelle mesure pourrait même avoir un effet inverse, selon lui, puisque les bagages en cabine sont plus surveillés que ceux en soute. Les batteries de certains ordinateurs portables peuvent s'enflammer, ce qui est plus facilement détectable lorsque l'appareil est en cabine.

Un geste symbolique

D'après M^{me} Kriebler, interdire les appareils électroniques est avant tout symbolique. «On veut montrer aux gens qu'on fait quelque chose, on rassure les voyageurs. Mais la sécurité totale n'existe pas.»

Elle ne serait pas surprise de voir les systèmes de contrôle dans les aéroports se renforcer encore plus dans les prochaines années. «Il se peut qu'un jour on nous interdise carrément tout, aucun bagage en cabine, rien. Et personne ne va contester, car on veut juste prendre notre avion.»

Aucune échéance n'a été pour le moment dévoilée par les autorités. Si toutefois les mesures n'étaient pas respectées, Washington empêcherait les compagnies aériennes concernées de voler vers les États-Unis.

Cette restriction s'inscrit dans un contexte de durcissement de la politique migratoire aux États-Unis, depuis l'entrée en fonction du président Donald Trump le 20 janvier dernier.

Ce dernier tente depuis plusieurs semaines de faire passer son décret interdisant l'entrée sur son territoire aux ressortissants de six pays majoritairement musulmans, ainsi qu'aux réfugiés. Le décret a été une première fois bloqué par des juges fédéraux en janvier. Sa version corrigée a subi le même sort il y a quelques semaines.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Renseignements et administration : 514 985-3333

D Le Devoir sur ledevoir.com f sur Facebook 🐦 et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d'offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967
--	--	--	---

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.